

Trimestriel • Juillet – Août – Septembre 2020 • N° 59 • Bureau de dépôt : Liège X • P501407

L'administration wallonne du patrimoine perd son premier inspecteur général

Au début de ce mois de mai, André Matthys est parti, il avait 75 ans et encore énormément de projets à réaliser. Il avait de nombreuses qualités et il est difficile d'évoquer toutes les facettes de sa vie. André Matthys était un archéologue et il l'est resté. Il aimait cette discipline et le fait de partager sa passion. Il a exercé ses talents en Wallonie, en Flandre, et même à l'étranger. Sans vouloir sous-estimer ses qualités de chercheur et de scientifique, nous nous intéresserons à son engagement pour le patrimoine wallon et pour le Département du Patrimoine qu'il a dirigé de 1991 à 2006.

Lorsqu'il prend ses fonctions d'Inspecteur général, une nouvelle réforme institutionnelle se met en place, entraînant une nouvelle répartition des compétences. Le Département du Patrimoine, nouvellement créé, regroupera le Service national des Fouilles qui est transféré de l'État et le Service des Monuments et sites venant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le département est maintenant placé sous la bannière de la Région wallonne. Les défis ne manquent pas : il faut assurer les déménagements et le regroupement dans un nouveau bâtiment à Jambes, l'intégration dans une nouvelle structure. La limitation de la compétence au seul patrimoine immobilier et l'inclusion du Département du Patrimoine au sein de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire et du Logement modifient aussi l'approche du patrimoine dont l'ancrage territorial acquiert une plus grande attention. Il est également utile de s'imposer, de se montrer audacieux, ambitieux. Pour cela, il est nécessaire de convaincre, de mettre en avant les atouts du patrimoine.

Il faut faire parler du patrimoine, s'adresser à chacun. Pour cela, A. Matthys développera une stratégie de communication recourant à des canaux divers : les Journées du Patrimoine prendront leur envol, des colloques, des journées d'études s'adresseront à un public divers. Une politique de publications visera tant le citoyen (les *Carnets du Patrimoine*) que l'expert (les *Études et Documents*) ; les petits budgets (fiches patrimoine) que les amoureux des beaux livres (monographies). Le patrimoine s'adressera aussi aux jeunes (*Adoptons un monument*). Il fera l'objet d'un jeu (*Patrimonium*), de cartes postales, de cassettes vidéo... Un objectif : toucher le plus grand nombre, casser l'image élitiste et passéiste du patrimoine, le placer au cœur de la société.

A. Matthys a voulu faire de la Wallonie, une région exemplaire qui intègre voire anticipe les points d'actualité au niveau international et qui contribue



G. Focant © SPW-AWaP

à faire évoluer les débats. La Wallonie sera une des premières si pas la première région d'Europe à disposer d'un inventaire du patrimoine couvrant l'ensemble de son territoire. Elle participe aux initiatives nouvelles comme le concours EPIM (Expérience photographique internationale des monuments – concours initié par la Catalogne et réservé aux jeunes), le réseau européen du patrimoine du Conseil de l'Europe (Herein) ou encore le label du patrimoine européen lancé par quelques pays (France, Espagne, Pologne... avant d'être piloté par la Commission européenne). Au niveau mondial aussi, il mettra la Wallonie en avant avec des propositions d'inscriptions sur la liste du patrimoine mondial de typologies peu représentées comme le patrimoine industriel avec les ascenseurs du Canal du Centre ou le patrimoine archéologique avec les minières néolithiques de Spiennes. Lorsque les débats soulignent les déséquilibres de la liste du patrimoine mondial et la sur-représentation des sites européens, il n'hésite pas en 2010 à annoncer que la Wallonie s'imposera un moratoire de dix ans. Il faudra attendre 2012 pour voir un nouveau site wallon (les sites miniers majeurs de Wallonie) inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Il participera à la campagne en vue de l'élection de la Belgique au Comité du Patrimoine mondial en 1999 et ne ménagera pas ses efforts pour faire adopter une modification profonde des méthodes de travail du Comité. Sous son impulsion, la Wallonie participera aux débats menant à l'adoption de textes internationaux majeurs comme la Convention européenne du paysage (Florence, 2000) ou la Convention-Cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005) ou encore la Convention de l'UNESCO pour le patrimoine subaquatique.

Au niveau belge, il veillera à entretenir de bonnes relations avec ses homologues flamands et bruxellois et aura à cœur de stimuler une collaboration fructueuse et respectueuse de l'autonomie de chacun.

Avec A. Matthys, la Wallonie a développé les premières campagnes du petit patrimoine populaire qui aident les propriétaires et les citoyens à conserver et valoriser les témoins de la vie quotidienne et qui fondent le sentiment d'appartenance (fontaine, lavoir, chapelle...), l'émergence de la notion de patrimoine

exceptionnel ou encore la mise en place du service de maintenance et de la cellule de gestion du patrimoine funéraire. Il a aussi encouragé le développement de l'archéologie du bâti. Il était convaincu que le pire ennemi du patrimoine était l'abandon, la vacuité, défendait le principe de la conservation intégrée et n'hésitait pas à soutenir des projets de reconversion ambitieux, notamment à vocation touristique comme celui de la ferme de la Ramée à Jodoigne ou l'installation du parc Paradisio (Pairi Daiza) sur le site de l'ancienne abbaye de Cambron à Brugelette. Si le patrimoine était sa priorité, il voulait le gérer avec pragmatisme et se voulait à l'écoute des propriétaires et des investisseurs. Convaincu de l'importance de l'ancrage local, il développait le dialogue et la coopération avec les autorités communales et le monde associatif.

Pendant quinze ans, André Matthys a piloté le Département du Patrimoine avec compétence, bonhomie, une pincée d'espièglerie, un soupçon d'humour. Il a marqué durablement la politique du patrimoine en Wallonie et au-delà. Pour tout cela, nous ne lui avons sans doute pas assez dit : merci Monsieur Matthys et ceux qui l'ont mieux connu ajouteront : bon voyage l'ami...

Gislaine DEVILLERS

Le suivi des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, une gestion en constante évolution



Le canal du Centre et l'un de ses ascenseurs hydrauliques. G. Focant © SPW-AWAP

Par sa ratification de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* en 1996, la Belgique est, en tant qu'État partie, le garant de la conservation du patrimoine mondial reconnu à l'échelle nationale. En tant qu'entité fédérée, la Région wallonne assume la gestion du patrimoine culturel immobilier situé sur son territoire, à l'exception toutefois de celle du patrimoine de la Communauté germanophone. Afin de guider les États parties dans leur tâche, l'UNESCO édite périodiquement des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (<https://whc.unesco.org/fr/etatsparties/be>).

La Wallonie compte un total de six biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial :

- Les quatre ascenseurs du Canal du Centre et leur site, à la Louvière et au Roelux (depuis 1998) ;
- Sept beffrois de la liste des beffrois de Belgique et de France (entre 1999 et 2005) : à Binche, Charleroi, Gembloux, Mons, Namur, Thuin et Tournai (vingt-trois beffrois sont situés dans le nord de la France et trente-deux en Belgique, dont sept en Wallonie) ;
- La cathédrale Notre-Dame de Tournai (depuis 2000) ;
- Les minières néolithiques de silex de Spiennes, à Mons (depuis 2000) ;
- Quatre sites miniers majeurs de Wallonie (depuis 2012) : Bois-du-Luc à La Louvière, Bois du Cazier à Marcinelle, le Grand-Hornu à Boussu et Blegny-Mines à Blegny ;
- La partie située en Wallonie du bien « Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe (depuis 2017) : la forêt de Soignes sur le territoire des communes de La Hulpe et de Waterloo.

Parmi ceux-ci, cinq le sont au titre de biens culturels et un seul au titre de bien naturel. Comme tous les

autres biens inscrits sur cette liste, ceux-ci le sont au regard d'une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (DVUE) qui exprime l'importance culturelle et/ou naturelle d'un bien, jugée à ce point exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité (art. 49 des *Orientations*). Cette valeur, qui constitue l'essence du bien, est évaluée sur la base de dix critères, six dévolus au patrimoine culturel et quatre au patrimoine naturel, critères qui doivent être présents pour au moins l'un d'entre eux. Sans entrer dans trop de détails et en ce qui concerne spécifiquement les biens culturels, les plus nombreux à l'échelle de la Wallonie, ces critères concernent les notions de chef-d'œuvre du génie créateur humain, d'échange d'influences considérables pendant une période ou sur une aire culturelle donnée, de témoignage unique d'une tradition ou civilisation, d'exemplarité, du lien avec des événements ou idées ayant une signification universelle... À ces critères s'ajoutent des conditions d'intégrité et d'authenticité.

D'une valeur universelle exceptionnelle (VUE) abstraite à des éléments concrets

La valeur universelle exceptionnelle reste somme toute une notion abstraite, qu'il convient de traduire concrètement. Autrement dit, il s'agit d'envisager les éléments, qu'ils soient matériels ou immatériels, susceptibles de l'incarner et auxquels il convient d'accorder une attention particulière. Il peut s'agir de constructions, paysages, ornements, mais aussi de mobilier, de couleurs, de traditions... Les éléments qui incarnent cette valeur sont appelés « attributs ».

Le passage d'une déclaration de valeur aux différents attributs qui la portent nécessite de croiser les regards sur le bien. Ceci implique à la

fois de mener des recherches documentaires mais également de recueillir le témoignage d'experts ou de personnes-ressources qui côtoient le bien au jour le jour. Le croisement des données recueillies au gré de ces interviews, consultations, rapports et recherches documentaires peut alors aboutir à la constitution d'un ensemble d'éléments-clés dont la pertinence intrinsèque et la manière dont ils se structurent sont déterminées en les confrontant, dans un va-et-vient constant, à la déclaration de valeur universelle exceptionnelle. Au départ de ces éléments-clés, encore relativement abstraits, se déclinent les attributs proprement dits, du niveau le plus généraliste – une grande thématique – pour ensuite s'affiner, lorsque c'est possible, en attributs matériels détaillés.

Cette déclinaison progressive offre l'avantage de mettre en évidence le cheminement de la réflexion « en cascade », à la manière d'une carte mentale, qui permet de s'affranchir de la seule perspective historique pour explorer également la signification et la pertinence qu'ont les biens aujourd'hui. Le spectre de la déclaration de valeur est de cette façon enrichi d'autres types d'attributs épinglés par ailleurs. Il s'agit notamment d'attributs symboliques et immatériels, qui peuvent étayer la pertinence actuelle du bien pour la population locale et les éventuels visiteurs, dans un esprit de permanence historique.

La structuration des attributs constitue dès lors, pour chaque bien inscrit, une étape de conceptualisation de la réalité constatée et vécue. Il est important d'y pointer à la fois la richesse et la complexité des attributs, notamment en termes d'interrelations. En effet, ces éléments de types différents sont parfois intimement liés à une même thématique. Par ailleurs, certains attributs peuvent être attachés à plusieurs valeurs à la fois, déclinées au sein de la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Ces attributs et la proposition de déclaration de valeur universelle exceptionnelle dont ils découlent directement sont tenus d'accompagner tout nouveau dossier d'inscription. Or, la gestion des propositions d'inscription comme d'ailleurs celle des biens d'ores et déjà inscrits sont des processus évolutifs. Les dossiers les plus anciens peuvent dès lors ne pas disposer de tous les éléments qui sont aujourd'hui devenus la norme. Quatre des cinq biens culturels que compte la Wallonie (inscrits en 1998, 1999 et 2000) ont en effet fait l'objet d'une déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle validée par le Comité du Patrimoine mondial entre 2013 et 2015. Il reste dès lors à déterminer, pour la plupart d'entre eux, les attributs qui en découlent. Dans les mois qui viennent, l'AWAP compte entamer ce processus de travail collaboratif avec les différents comités de gestion. Cette réflexion donnera, à n'en pas douter, lieu à des débats de fond qui permettront de redécouvrir les différents biens dans toute leur richesse.

Yannic SARRE et Stéphanie BONATO

Comment l'UNESCO promeut-elle la protection du patrimoine et la prévention des risques ?



Collégiale de Ciney après la tempête en 2010. G. Focant © SPW-AWaP

En ce mois de juillet, nous avons découvert avec consternation les images montrant la fumée s'échappant du chœur de la cathédrale de Nantes. Des images qui en rappellent d'autres, celles d'une autre cathédrale, il y a deux ans, à Paris. La cathédrale Saint-Pierre-et-Saint Paul a rejoint la très – « trop » – longue liste des biens culturels victimes de catastrophes. Ce n'est malheureusement pas une nouveauté et notre histoire est jalonnée de ces catastrophes ou de ces guerres qui ont frappé le patrimoine : pensons au colosse de Rhodes, au phare d'Alexandrie ou encore à la destruction de Carthage, du temple de Salomon ou des églises et abbayes vendues et dépecées lors de la Révolution française. Nombreux sont aussi les monuments qui ont été effacés de nos paysages, victimes du désamour ou de l'oubli... Force est toutefois de constater que les périls qui frappent notre patrimoine sont de plus en plus nombreux et de plus en plus fréquents. De nouvelles menaces sont aussi apparues : pollution, changement climatique mais aussi d'infrastructure, urbanisation, mondialisation...

Dans ce grand village qu'est notre terre, chacun doit contribuer à la mise en œuvre de mesures préventives mais la solution doit être globale. C'est dans ce sens que les institutions internationales s'intéressent à ces questions. En février dernier, la Croatie, dans le cadre de la présidence du Conseil des Ministres de l'Union européenne, a organisé un colloque sur le thème *Encourager la coopération européenne pour le patrimoine culturel à risque*. Le lieu choisi était symbolique : Dubrovnik, cette ville détruite par un tremblement de terre au XVII^e siècle, victime de la guerre en ex-Yougoslavie et maintenant assaillie par les hordes de touristes. Le moment était prémonitoire puisque trois semaines plus tard, un tremblement de terre touchait la région de Zagreb et endommageait plusieurs monuments de la ville dont la cathédrale. Ce colloque a été l'occasion de réunir les représentants de l'UNESCO, de l'Union européenne, des professionnels du patrimoine (ICOMOS, ICCROM, ICOM...), des

universités mais aussi des gestionnaires de sites. Une belle opportunité de dresser un état des lieux et d'assembler le puzzle des actions menées par les uns et les autres ; le moment aussi d'identifier les défis à relever.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux actions menées par l'UNESCO.

Les premiers textes traitant de ces questions sont relatifs aux droits de la guerre et sont rédigés à la fin du XIX^e siècle. Ils visent à préserver les monuments historiques, les édifices religieux, les œuvres d'art, les œuvres et bâtiments consacrés à la science. Les deux guerres mondiales et les nombreuses pertes et destructions qu'elles ont engendrées vont provoquer une prise de conscience de l'importance de créer des lieux d'échanges et de coopération internationaux. Ainsi seront créées dès 1945 l'Organisation des Nations Unies et son organisation spécialisée : l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, autrement dit l'UNESCO. Dans le domaine de la culture, une première convention est adoptée dès 1954, la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflits armés qui vise à protéger tant les monuments que les ensembles bâtis, que les biens mobiliers (œuvres d'art, collections, archives...), et que les lieux qui les abritent de manière régulière ou qui leur servent de refuge. Il est accompagné d'un protocole qui, lui, vise plus particulièrement le pillage du patrimoine des territoires occupés pendant un conflit. Il interdit l'exportation des biens culturels, leur mise sous séquestre et leur restitution en cas d'importation du territoire occupé et l'indemnisation des détenteurs de bonne foi de tels biens. Un second protocole additionnel a été adopté en 1999 pour mieux correspondre aux nouveaux types de conflits et reconnaître la responsabilité individuelle des auteurs d'actes de destruction de biens culturels. Ainsi, en 2004, le tribunal pénal international a prononcé la première condamnation pour destruction volontaire

pour les bombardements de Dubrovnik pendant la guerre en ex-Yougoslavie. Et en 2016, la cour pénale internationale a reconnu un djihadiste malien coupable de crime de guerre pour destruction de différents lieux de culte à Tombouctou.

Mais, les conflits ne sont pas les seules menaces que l'homme fait peser sur son patrimoine. On peut, entre autres, citer la création de nouvelles infrastructures, l'adaptation des villes à la voiture, le développement des voyages avec l'achat (ou le vol) de « souvenirs locaux ». Néanmoins une prise de conscience des nouveaux États de l'importance de leur patrimoine comme fondement de leur identité et de leur légitimité vont faire évoluer le droit du patrimoine. L'UNESCO a répondu par sa Convention de 1970, concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels. Cette convention est régulièrement rappelée dans le cadre des demandes de restitution adressées par les anciennes colonies aux États qui les ont colonisés ou encore dans le cadre du pillage de musées et autres institutions culturelles lors des récents conflits au Moyen Orient. Le patrimoine immobilier est également victime de la modification des comportements humains. Ainsi, le projet de construction du barrage d'Assouan et l'inondation de la vallée où se situaient les temples d'Abou Simbel, ont amené l'UNESCO à lancer, dès 1959, une campagne internationale pour le sauvetage des temples. Plus de cinquante pays vont répondre à cet appel amenant compétences pour accélérer la recherche archéologique dans les zones devant être inondées, financement et technique permettant le déplacement des temples d'Abou Simbel. D'autres campagnes suivront comme en 1966 en faveur de Venise et de sa lagune quand des pluies torrentielles ont provoqué des inondations qui ont amené à une prise de conscience du mauvais état de conservation de la cité. Une fois encore la communauté internationale s'est mobilisée pour assurer le sauvetage de la Sérénissime. Mais le patrimoine bâti n'est pas le seul à être menacé par les développements et changements de modes de vie des trente glorieuses. Les sites naturels le sont aussi. Un cri d'alarme est lancé pour la protection des lieux, des paysages et des sites historiques les plus extraordinaires. Malgré la différence des objets, les préoccupations sont sensiblement les mêmes. Elles sont rencontrées par la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Si, de cette convention, on connaît surtout la Liste du patrimoine mondial et la Liste du patrimoine mondial en péril, le public sait moins qu'elle appelle les États à prendre diverses mesures en faveur de leur patrimoine. Ainsi, les États ont l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine situé sur leur territoire. Pour ce faire, ils doivent définir une politique patrimoniale visant à donner une fonction à leur patrimoine dans la vie collective et à l'intégrer dans les programmes de planification. Ils doivent se doter de services dédiés accueillant un personnel compétent et se donner les moyens juridiques, financiers et

administratifs nécessaires à l'aboutissement de leur politique patrimoniale. Ils doivent également développer des programmes de formation et de recherche dans les domaines du patrimoine. Les États qui signent la convention s'engagent aussi à reconnaître le patrimoine des autres États, à coopérer à sa conservation et sa protection, et à s'abstenir de toute action pouvant lui porter préjudice de manière directe ou indirecte. Les sites du patrimoine mondial sont mis en valeur et font l'objet d'une attention particulière de la part de l'UNESCO et des États mais aussi du public. Par le biais des exercices de rapport périodique, ils font l'objet d'un suivi régulier à moyen terme. L'analyse de ces rapports et leur mise en perspective permet de dégager des tendances mondiales et par grandes régions du monde. Ainsi sont-ils des lanceurs d'alertes des enjeux et permettent-ils la mise en place de programmes d'étude et d'action, par exemple le patrimoine mondial et le tourisme ; le patrimoine mondial et le changement climatique ; le patrimoine mondial et le développement durable ; le patrimoine mondial et l'énergie renouvelable ; sans oublier le patrimoine mondial et la prévention des risques.

L'UNESCO s'est également intéressée à certains types de patrimoine particuliers. Ainsi, en 2001 a-t-elle adopté la Convention sur la protection

du patrimoine culturel subaquatique. Elle vise la protection du patrimoine enfoui dans les mers et océans mais aussi dans les cours d'eau, les lacs etc. Ce patrimoine recense des épaves, des objets mais aussi des sites d'occupation qui sont de plus en plus vulnérables et menacés que ce soit par les techniques de pêche, les techniques d'exploration, les pillages, le tourisme. Le texte vise à la préservation du patrimoine culturel subaquatique, prône la conservation *in situ* et rejette l'utilisation commerciale ou la dispersion des éléments retrouvés. Nombre de ces biens enfouis ont également une dimension funéraire et le texte incite à un traitement respectueux des restes humains ensevelis. La formation et l'échange d'expériences sont encouragés. Enfin, ce texte jette les bases de la coopération internationale en faveur de ce patrimoine particulier.

Les voyages, les médias ont contribué à élargir nos horizons mais également à la généralisation de certains comportements, des façons de faire, bref à un appauvrissement de la diversité culturelle et des pratiques qui l'expriment. C'est pour cela qu'a été rédigée la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Plus que tout autre, le patrimoine immatériel parfois aussi appelé intangible est un patrimoine vivant indissociable

des communautés. Il se compose de traditions, d'expressions orales, d'arts du spectacle, de rituels, d'événements festifs, de connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers mais aussi de savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. Ici, l'objectif est la préservation par le biais d'inventaires, d'études, de recherches mais la transmission n'est pas seulement un objectif, elle est aussi un outil de préservation et de conservation. Plus que pour les autres conventions, le rôle des communautés est essentiel comme garants de ce patrimoine, de son authenticité. Le lien avec les droits de l'homme est étroit car la sauvegarde du patrimoine immatériel implique de respecter la liberté des communautés et des individus, à le pratiquer, à y accéder.

Pour mettre en œuvre ces conventions, l'UNESCO développe de multiples programmes thématiques consacrés à une problématique déterminée ou à une typologie particulière. L'ensemble de ces textes constituent un puzzle où chaque pièce est importante mais qui n'a de sens que dans sa complémentarité avec les autres. C'est pourquoi la transversalité est de plus en plus évoquée et les synergies encouragées.

Gislaine DEVILLERS



3 + 1

gratuit

au choix, dans les limites du stock disponible (3 x 12 € = 36 € au lieu de 48 €)

Frais de port en sus

Itinéraires du Patrimoine wallon

À l'occasion du dernier numéro paru
La route de la mémoire en Wallonie (n° 10)

Promotion valable jusqu'au 31/12/2020
Uniquement pour les particuliers

Code « ITINERAIRES »

Commande : publication@awap.be • Contact : +32 (0)81/230 703

Pack

3 carnets

2 + 1 gratuit dans les limites du stock disponible (2 x 6 € = 12 € au lieu de 18 €)

Frais de port en sus

Carnets du Patrimoine

- 161 Le canal de Charleroi à Bruxelles
- 155 Le canal du Centre à 1 350 tonnes
- 141 Le canal du Centre historique

Promotion valable jusqu'au 31/12/2020
Uniquement pour les particuliers





Code « CANAL »

La restauration de deux édifices religieux boulevard d'Avroy à Liège : les églises du Saint-Sacrement et des Bénédictines

L'actuelle église du Saint-Sacrement est implantée sur le site de l'ancien prieuré des Augustins chaussés, établi à Liège en 1455. La première église de cette communauté, dédiée à sainte Anne, n'est cependant consacrée qu'en 1527, sous le règne du prince-évêque Érarde de la Marck. Trop vétuste et ne répondant plus au goût de l'époque, elle est remplacée dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, par l'édifice que nous connaissons aujourd'hui, de style néoclassique, construit par l'architecte Jacques-Barthélemy Renoz (1729-1786).

En brique et pierre calcaire, l'église présente un plan central prolongé à l'ouest par un long chœur à abside semi-circulaire, accolé d'une tour lanterne et, sur les autres côtés, de trois éléments hors œuvre. La nef est surmontée d'une toiture à huit pans formant dôme. La façade monumentale en pierre est rythmée verticalement par quatre pilastres géminés à chapiteau composite supportant un fronton triangulaire en calcaire de Meuse, aux armes du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont. Le portail est composé d'un attique en stuc sculpté en bas-relief représentant saint Jean à Patmos écrivant sous l'inspiration divine, œuvre du sculpteur liégeois Antoine-Pierre Franck (1723-1769), et d'une porte monumentale en chêne à deux battants dans lesquels s'inscrivent des médaillons sculptés. Au deuxième niveau se trouve un bas-relief monumental en calcaire de Meuse représentant saint Augustin en pied tenant une plume, accompagné par un angelot portant sa mitre et sa crosse.

L'ordonnance de la façade classique adoptant l'ordre unique s'harmonise de manière très réussie avec la sobriété des sculptures. L'édifice, abandonné à la période révolutionnaire, exige en 1865 d'importantes réparations. Sa restauration est prise en charge par l'architecte Laurent Demany (1827-1898). En 1866, l'édifice est rendu au culte, consacré au saint

sacrement et desservi par les sœurs de l'Eucharistie de 1864 à 1993. D'importantes restaurations intérieures (vitreaux, pavement, peinture) et de la toiture ont été réalisées par l'architecte Nicolas Leclerc de 1961 à 1972.

Le noircissement prolongé de la façade au fil des décennies a fait de cette architecture remarquable un élément de plus en plus confidentiel dans le tissu urbain. L'ASBL Sursum Corda, propriétaire actuel de l'édifice, a confié le chantier à l'architecte Louis Schockert de l'Atelier *Nord. L'objectif de la restauration est de remettre en valeur l'édifice tout en réalisant les travaux structurels nécessaires à sa conservation. Les travaux s'articulent autour de six grandes interventions :

1. la stabilisation des fissures verticales dans les maçonneries du chœur et de la nef par l'ajout de tirants dans l'épaisseur du mur ;
2. la consolidation de la charpente qui présente des faiblesses structurelles importantes, à l'aide d'un maillage alliant triangulations, chaînage périphérique et tirants en acier inoxydable ;
3. l'entretien des couvertures, des corniches, des tuyaux de descente et des lucarnes ainsi que l'entretien par un maître verrier des vitreaux accessibles depuis les échafaudages ;
4. le nettoyage et la restauration de la façade monumentale en pierre et des retours latéraux en brique, en ce compris la restauration du bas-relief de saint Augustin et le blason du fronton ;
5. la restauration du bas-relief en stuc de saint Jean à Patmos et de la porte en bois sculptée ;
6. la dépose et la repose du parvis (escalier et dallage) avec la mise en œuvre d'une nouvelle grille d'entrée permettant de clôturer sobrement l'entrée de l'édifice.

L'abbaye bénédictine de la Paix-Notre-Dame est fondée en 1627 dans ce qui est encore un faubourg



Église des Bénédictines, carte postale du début du XX^e siècle

champêtre en bord de Meuse. Supprimé en 1797, l'ordre réintègre l'abbaye en 1831. Les bénédictines l'occupent toujours aujourd'hui, ce qui en fait le seul couvent de Liège qui abrite encore son ordre fondateur. Le pensionnat, créé en 1797 pour assurer la survie des rares moniales restées dans leurs murs, perdure également dans l'école Saint-Benoît-Saint-Servais.

Entre 1677 et 1692, l'abbaye se dote d'un temple digne de ce nom, en même temps que d'un nouvel ensemble monastique. La conception en est confiée à Antoinette Desmoulins (1612-1692), dite sœur Aldegonde, religieuse du couvent louée pour son excellence dans tous les arts. Les décors sont exécutés par Arnold de Hontoire (1630-1709), sculpteur en vue notamment attaché au chapitre cathédral.

La façade de l'église, élevée en calcaire de Meuse, est un bel exemple de baroque tempéré à la française, superposant les ordres dorique et corinthien dans une parfaite harmonie. Elle se répète sur les premières travées de gauche en un agréable jeu de proportions qui impose sa présence sur la promenade d'Avroy. L'espace intérieur, richement décoré et meublé, abrite un orgue remarquable construit en 1737 par Jean-Baptiste Le Picard, reconnu comme patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Après une campagne de restauration intérieure début des années 2000, la nécessaire restauration des toitures est envisagée. La couverture en ardoise et plomb montrait de nombreux signes de faiblesse, et l'entretien régulier de celle-ci ne suffisait plus à pallier les carences, mettant en danger l'ensemble de l'édifice.

Le maître d'ouvrage, l'ASBL Abbaye des Bénédictines, confie l'étude du dossier au bureau Bruno Albert architecte et associés. Au terme des procédures de certificat de patrimoine et de marché public, l'entreprise Toitures Henri Lefin est désignée pour la réalisation des travaux.

En ce qui concerne les parties en ardoises de la couverture de la nef, celles-ci ne présentent pas de difficultés majeures. Cependant, d'autres parties, tel le clocheton, revêtu d'ardoise en sa base et de plomb en son sommet ou tel le fronton, habillé de tables de plomb, nécessitent une véritable expertise dans l'art de la couverture. Les photos de chantier du clocheton illustrent parfaitement ce travail de la pose des ardoises au clou et du plomb, matériau noble et durable.

Nathalie ABSIL, Florence BRANQUART,
Raphaël PILETTE et Jean-Marc ZAMBON



Église des Bénédictines, photos du chantier © SPW-AWap



Le contrôle du climat – généralités (FACOBARC n° 2020/2)

Avertissement : Cette fiche conseil est une approche synthétique de la thématique. Elle ne peut donc, en aucun cas, être considérée comme exhaustive et doit être comprise avec la prudence qui s'impose. Dans tous les cas, celle-ci doit être confrontée à la réalité de l'intervention in situ et à la philosophie de la conservation des biens archéologiques. L'AWaP ne peut être considérée comme responsable des interprétations liées à cette fiche.

• Mots clés

Climat, température, humidité relative (HR), monitoring, thermo-hygromètre, dégradation, conservation préventive, point de rosée, hygroscopie, adsorption, désorption, pression de vapeur saturante, taux d'humidité interne (THI), anisotrope

• FACOBARC associée

À définir

• Préalable

Pour assurer la conservation préventive des collections archéologiques, il est essentiel de proposer des conditions d'ambiance sanitaires, environnementales et climatiques adaptées aux différents types de matériaux sous peine de voir apparaître des détériorations. Au sein de chaque dépôt de biens archéologiques, la surveillance du climat – soit la température, l'humidité relative et dans une moindre mesure la qualité de l'air – est indispensable pour s'assurer du respect des consignes préalablement établies pour conserver les différents types d'objets de manière pérenne. Elle implique la mise en place d'un monitoring spécifique afin de surveiller en continu, de contrôler et éventuellement d'adapter les performances énergétiques, techniques et physiques du dépôt. Quels que soient la taille et le type de collections, des mesures préventives sont souvent nécessaires et les gestionnaires sont parfois démunis par rapport à la régulation du climat et à l'exploitation des données.

• Documents associés

Fichier Excel pour l'exploitation des données, intervalle de temps de dix minutes ou pas

• Principe

Le climat, c'est quoi ? Il s'agit de l'ensemble des paramètres qui caractérisent l'atmosphère en un lieu donné, soit en extérieur et à l'air libre : la température, l'humidité de l'air, l'ensoleillement, les précipitations, la nébulosité, la vitesse et la direction du vent ainsi que la pression atmosphérique. Dans le cadre de la conservation préventive des objets en réserve, à l'abri de la lumière et des fluctuations climatiques extérieures directes, seules la température et l'humidité de l'air sont prises en compte pour deux raisons : la première, c'est que ces deux grandeurs

physiques sont liées ; la seconde, c'est que l'humidité relative joue un rôle prépondérant dans l'apparition d'une grande partie des détériorations observées sur le matériel archéologique.

L'humidité relative, c'est quoi ? Pour quantifier la quantité de vapeur d'eau présente dans l'air, on parle généralement d'humidité relative (HR, exprimée en %). Elle correspond à la pression partielle de vapeur d'eau d'un volume d'air donné par rapport au maximum qu'il pourrait contenir à une température et pression atmosphérique données. Plus simplement, c'est la quantité de vapeur d'eau qu'un espace fermé peut contenir. Elle varie de 0 à 100 %. On considère généralement qu'en dessous de 35 %, l'atmosphère est dite sèche. Entre 35 % et 65 %, elle est moyennement humide. Au-delà de 65 %, l'air est considéré comme humide et à son maximum, soit à 100 %, il est saturé, c'est-à-dire que pour un volume donné et à une température donnée, l'air ne peut plus absorber de vapeur d'eau. Au-delà de 100 %, on voit apparaître des phénomènes de condensation (point de rosée). Cette limite est fonction de la température de l'air, plus celle-ci est élevée et plus l'air peut contenir de vapeur d'eau. À l'inverse, plus les températures sont basses et moins l'air peut en contenir.

Les effets de ces deux paramètres climatiques sur les matériaux

Les matériaux organiques et certains minéraux sont réputés hygroscopiques c'est-à-dire qu'ils ont la capacité d'absorber ou de désorber l'eau de l'air non seulement en phase liquide mais aussi en phase gazeuse. Ces variations génèrent des tensions internes plus ou moins importantes et variables. Ces matières qui contiennent de l'eau vont se mettre en équilibre en fonction de la pression de vapeur saturante de l'environnement dans lequel ils sont préservés ; celle-ci dépend directement de la température et de l'humidité relative. Si la température augmente, l'humidité relative diminue et une partie des molécules d'eau contenues dans la matière vont s'évaporer. À l'inverse, si la température diminue, l'humidité

va absorber une partie de la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère. Ces mécanismes d'adsorption et de désorption entraînent des contraintes mécaniques susceptibles de dégrader les objets.

Certains matériaux sont plus sensibles que d'autres à ces variations. D'une manière générale, plus les objets sont anciens, donc fragiles et friables, et moins ils ont la capacité de réajuster leur taux d'humidité interne (THI) sans provoquer des dégradations : microfissures, craquelures, déformations microscopiques, perte d'élasticité, délitement...

Si l'humidité relative est trop basse, les matériaux hygroscopiques ont tendance à se dessécher, se rétracter, ce qui provoque des altérations diverses... le cuir durcit, le papier devient cassant, le parchemin se déforme... Au contraire, si elle est trop élevée, les matériaux ont tendance à augmenter de volume tandis que les risques de moisissures et de bactéries s'intensifient, de même que la corrosion des objets métalliques.

En parallèle, certains matériaux organiques (le bois, l'ivoire et la corne) sont anisotropes c'est-à-dire qu'ils se contractent et gonflent de manière différente en fonction de l'axe de croissance de la matière, ce qui entraîne des altérations complémentaires comme des gauchissements et des déformations.



Installation d'une mini station météorologique © SPW-AWaP

• Aide à la conservation des biens archéologiques :

Comment mesurer l'humidité relative et la température ? Pour mesurer ces deux paramètres, on utilise un thermo-hygromètre. Il en existe de plusieurs types et le choix d'un modèle dépend de plusieurs paramètres : des objectifs à atteindre, des volumes à réguler, du type d'espaces (une salle, une réserve, une vitrine...). Des mesures occasionnelles sont insuffisantes car elles ne permettent pas de visualiser les fluctuations journalières et ponctuelles ainsi que les tendances générales. On utilise de plus en plus couramment des enregistreurs autonomes avec de préférence un affichage dont les données sont téléchargeables via un câble, bluetooth ou wifi. Ces appareils, dont les prix et la précision sont très variables, ont une durée de vie relativement longue mais leur précision diminue avec le temps, ils doivent être vérifiés annuellement et au besoin étalonnés.

Spécifications minimales du thermo-hygromètre à enregistrement autonome

- 0,2 % de précision pour la température, 0,1 % pour l'humidité relative
- Programmable selon un intervalle de 1 minute à 1 heure minimum
- Mémoire minimum de 10500 par paramètre soit au moins deux mois d'autonomie selon un pas de temps de 10 minutes
- Départ horodaté différé et immédiat
- Données exportables sous un format compatible Excel



Enregistreur de la température et de l'humidité relative. H. Draux © SPW

Mise en œuvre

Le pas de temps choisi doit permettre une analyse approfondie des données. Un intervalle de dix minutes constitue une bonne alternative, soixante minutes ne permettant pas la mise en évidence des perturbations ponctuelles. La validité des données est également tributaire de l'emplacement de l'instrument. À cette fin, on évitera notamment la proximité du sol, du plafond, des fenêtres, des bouches d'aération, des portes et des radiateurs.

Coin des bonnes idées

Vérifier régulièrement le bon fonctionnement de l'appareil (l'affichage des données requiert ici toute son importance) ;

Lors de l'extraction des données :

- vérifier qu'elles ont bien été téléchargées ;
- nommer les fichiers de manière précise et continue avec la date d'extraction du fichier ;
- effectuer une sauvegarde sur une clé USB.

Activer le mode alarme afin d'être informé des dépassements positifs ou négatifs des seuils ;

Disposer de piles ou batteries de rechange (en fonction des conditions climatiques, ces dernières peuvent se vider rapidement) ;

Disposer d'un appareil de rechange en cas de panne ;

Sécuriser l'appareil par un dispositif ou par son inaccessibilité afin d'éviter le vol.

• Pour en savoir plus :

BERDUCOU M.-C. (coord.) 1990. *La conservation en Archéologie : méthodes et pratique de la conservation-restauration des vestiges archéologiques*. Paris. Masson,

FÉAU E. & LE DANTEC N., 2006. *Vade-mecum de la conservation préventive*. Paris, Centre de recherches et de restauration des musées de France.

Renseignements

Nancy Verstraelen

nancy.verstraelen@awap.be

Grâce-Hollogne/Horion-Hozémont : diagnostic archéologique aux abords du hameau de Fontaine.

Découverte de traces d'époque rubanée et d'une vaste occupation rurale du Moyen Âge



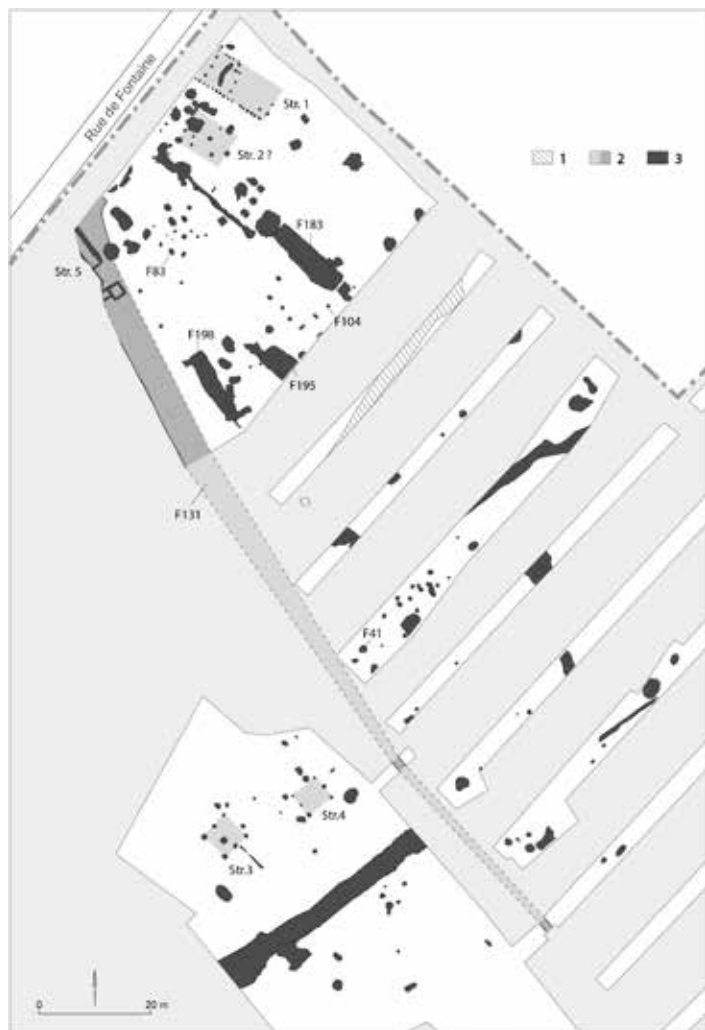
Depuis 2014, l'AWaP poursuit des interventions archéologiques préalablement à l'extension de l'aéroport de Bierstet, conformément aux accords contractés avec la Société wallonne des Aéroports (SOWAER). Nos efforts se concentrent actuellement vers le secteur de Fontaine, dont 34 ha supplémentaires devraient être englobés dans un avenir proche par l'infrastructure aéroportuaire. Le hameau de Fontaine (Horion-Hozémont) et son terroir occupent la bordure orientale du plateau de Hesbaye. Celle-ci est marquée par une ligne de crête qui domine le paysage et qui est entaillée par une série de vallons en direction de la Meuse. Cette situation topographique constitue un facteur d'implantation privilégié pour de nombreuses occupations humaines et ce, depuis le Néolithique jusqu'à l'implantation de l'autoroute E42 et de l'aéroport de Bierstet.

Emprise de l'intervention sur fond de carte IGN. 1. Emplacement des éventuelles bases de moulins à vent ; 2. Donjon, corps de logis et ferme castrale de Fontaine ; 3. Situation des bornes frontières. Infographie F. Giraldo © SPW-AWAP

Dès l'été 2018, nous avons procédé à l'évaluation de 11 ha accessibles dans ce secteur. Cette intervention a dévoilé une vaste occupation d'époque médiévale, ainsi que les reliquats d'un vraisemblable habitat d'époque rubanée. Par ailleurs, quelques traces d'aménagement du terroir d'époque moderne se sont également révélées dignes d'intérêt (Henrard et al, 2019). Au regard de l'important potentiel archéologique du site, une campagne de décapages extensifs a été entamée en vue d'une fouille exhaustive de ces vestiges. À ce stade, nous livrons un état de la recherche tout à fait préliminaire du site, pour lequel, toutes périodes confondues, un ensemble de deux-cent-nonante-quatre faits archéologiques ont d'ores et déjà été repérés en plan et partiellement fouillés.

Un probable habitat du Néolithique

En ce qui concerne la période néolithique, un certain nombre d'empreintes de poteaux repérées en plan lors de l'évaluation semblent dessiner les plans partiels d'une, voire de deux maisons, dont le



Plan des vestiges découverts. 1. Drain contemporain ; 2. Chemin creux F131 ; 3. Traces archéologiques. Infographie F. Giraldo © SPW-AWap

type est généralement attribuable au Néolithique ancien de tradition rubanée. Notons cependant qu'en attente d'une fouille exhaustive des structures décapées, une seule fosse, établie une vingtaine de mètres au nord des structures, a indubitablement livré du matériel céramique rubané. La fouille de ces structures permettra peut-être de les insérer dans la typologie des habitats rubanés et d'en proposer une chronologie malgré leur caractère lacunaire. Dans la mesure du possible, des liens seront également établis avec l'importante agglomération rubanée révélée dernièrement dans le cadre de l'extension aéroportuaire de Bierset, au sud de l'autoroute E42, à quelque 3 km à l'ouest du site de Fontaine (Goffioul *et al.*, 2018).

Un habitat rural médiéval

Une large part des traces archéologiques dégagées se rapporte à une occupation médiévale assez dense qui s'étend sur une superficie de plus d'1,5 ha. Sur base des ensembles céramiques récoltés, cette phase d'occupation pourrait s'être développée dans un intervalle chronologique s'étendant depuis le XI^e siècle au plus tôt, jusqu'à la première moitié du XIV^e siècle.

La vocation résidentielle du site laisse peu de doute, compte tenu des rejets de vaisselles de table et de cuisine associés au comblement des structures en creux.

ment préconçu, à fond plan et aux parois légèrement évasées. Leur fonction reste à ce stade énigmatique. Des analyses chimiques et phytologiques de leur comblement sont en cours afin d'alimenter l'hypothèse d'éventuelles fosses de traitement de plantes techniques par immersion (fosses de rouissage).

Une observation de terrain mérite d'ores et déjà d'être signalée : la présence non anecdotique de résidus d'utilisation de la houille dans le comblement de plusieurs fosses médiévales. Cet état de fait rencontre un écho intéressant dans la documentation historique, sous la plume du chroniqueur Renier de Saint-Jacques. Cet auteur relate effectivement, pour les années 1195 et 1213, la découverte, en de nombreux endroits de Hesbaye, d'une « terre noire semblable au charbon de bois, spécialement propice à l'usage des artisans et des pauvres ». Notons que sur la carte dite de

Par ailleurs, la dimension agricole de cet habitat transparaît à travers la présence de fosses aux profils de creusement très réguliers, vraisemblablement vouées à l'ensilage, ainsi que par l'implantation d'infrastructures sur poteaux de type grenier, en périphérie nord du site.

Si les vestiges mis au jour sont habituellement reconnus dans les habitats ruraux pour cette période (fosses, fossés, empreintes de poteaux, structures de combustion), certaines structures repérées en plan apparaissent cependant plus singulières. Il s'agit entre autres de trois traces oblongues, dont les dimensions peuvent avoisiner 14 m de longueur pour 3 à 4 m de large. Leur fouille en règle montre qu'il s'agit de fosses conservées sur 100 à 150 cm de profondeur, au profil de creusement soigné et visible-

Ferraris (1770-1787), plusieurs points d'extraction de houille sont signalés à moins de 2 km du site, aux premières échancrures du plateau par les vallons mosans.

L'occupation médiévale découverte à Fontaine est implantée dans l'environnement direct du donjon médiéval de la localité. Celui-ci, conservé sous forme de ruines, aurait été construit au tournant des XII^e et XIII^e siècles à l'initiative d'une famille de hobereaux (Kemexhe) dont l'espace de domination local constitue jusqu'à la fin de l'Ancien Régime une seigneurie du Pays de Liège. Une partie du finage de Fontaine est par ailleurs soumis à la domination seigneuriale de l'abbaye de Stavelot-Malmedy. Cette situation frontalière ne manqua pas de susciter, en tout cas durant le bas Moyen Âge, des litiges de délimitation territoriale entre les deux entités rivales. Les archives en ont gardé la mémoire (Henrard *et al.*, 2019), tout comme d'ailleurs le nom de l'actuelle rue de la Barrière, où deux bornes en calcaire gisent dans le fossé, environ 200 m au nord du site castral.

La première mention historique de Fontaine apparaît, à notre connaissance, dans un acte daté de 1244 par lequel Renier et Arnold de Kemexhe vendent aux moines de Stavelot la dime qu'ils y détenaient. La localité possédait une chapelle, dédiée à saint Paul. Cette dernière, mentionnée dès 1434, tombe en ruine à la fin du XVIII^e siècle et est abandonnée peu après ; sa localisation précise est oubliée, quoi qu'on puisse raisonnablement la situer, sur base d'indications archivistiques, dans un pré jouxtant le château (Henrard *et al.*, 2019).

On l'aura compris, le site de Fontaine jouit d'un contexte documentaire particulièrement riche, tant du point de vue de l'archéologie que des archives. La fouille exhaustive de ces vestiges, ainsi que leur prise en compte dans un environnement historique et un terroir plus large, offre donc des perspectives de recherche très stimulantes. L'enjeu serait d'approcher à l'échelle locale des questions qui touchent à la mise en place progressive des cadres territoriaux durant le Moyen Âge. Quelle est la relation entre l'occupation



Fosse F41 de type « silo », montrant des effondrements de parois et des résidus de houille dans le remplissage © SPW-AWap



Fosse F183 en cours de fouilles © SPW-AWap

mise au jour et le site castral de Fontaine ? Comment le devenir de ce site peut-il refléter l'évolution des formes d'organisation et d'encadrement des populations rurales durant le Moyen Âge ?

Occupation du site entre le XIV^e siècle et l'époque contemporaine

Si l'habitat médiéval semble *a priori* déserté après le milieu du XIV^e siècle, la parcelle fouillée garde bien entendu une place à part entière dans le finage villageois. La carte de Ferraris (1770-1787) y montre des prés et des vergers, le lieu portant d'ailleurs le toponyme « è haut pré » aux Temps Modernes. Cette même carte relève un chemin parcourant la parcelle de fouille selon un axe NE-SO, ainsi qu'un bâtiment au croisement de ce chemin avec la rue de Fontaine. Ce bâtiment et le chemin en question sont encore visibles sur la carte dite de Vandermaelen (1846-1854). Actuellement, le bâtiment a disparu du paysage, alors que l'ancien chemin n'est plus stigmatisé que par une limite cadastrale.

Le chemin a pu être appréhendé par deux sondages à la pelle mécanique. Il prend la forme d'un chemin creux encaissé sur une profondeur d'environ 1,5 m. Un cheminement charretier y est attesté par un empiérement sommaire de la surface de roulage, strié par des traces d'ornières. Au cours du temps, le chemin est remblayé par phases successives, se transformant en sentier uniquement marqué par des traces de piétinements, avant d'être définitivement abandonné pour laisser place à une haie. Le chemin F131 ne semble avoir joué aucun rôle dans la structuration de l'habitat médiéval mis au jour. Sa raison d'être dans l'organisation du territoire est visiblement postérieure à l'abandon de ce dernier comme semble l'attester le matériel céramique des Temps Modernes présent dans les différentes phases de son comblement.

Le bâtiment signalé par les cartes à l'angle du chemin F131 et de la rue de Fontaine a été très partiellement découvert dans l'angle NE du décapage. En l'état de la recherche, nous sommes incapables de préciser sa période d'implantation, de même que son évolution architecturale. Sa couche a livré d'abondants rejets domestiques datables au tournant des XIX^e et

XX^e siècles. Parmi ceux-ci, un lot de bouteilles en verre a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit de bouteilles de type *Codd neck* portant l'inscription *Cannington Shaw & CO Ld St Hellens England*. Ce type de bouteilles, produites en masse dans le nord-ouest de l'Angleterre à partir du dernier tiers du XIX^e siècle, contient une chambre à bille au niveau du col qui permet de sceller le goulot sous la pression du liquide gazeux. Le fût des bouteilles retrouvées porte une représentation d'éléphant, ainsi que les inscriptions *Hozemont & Voroux* (le nom de villages voisins) et *F. Vigoureux & Soeur* (probablement le nom des vendeurs de boissons). Nous avons remarqué que le goulot de ces bouteilles était systématiquement brisé. Nul doute que les enfants d'alors se faisaient un plaisir d'en récupérer les billes...

Enfin, la pâture située au sud-ouest du chemin F131 présente un relief manifestement anthropisé, marqué par la présence de quatre à cinq très légères protubérances circulaires d'environ 10 m de diamètre. Une tranchée a confirmé le caractère artificiel d'un de ces monticules, qui a par ailleurs livré un faible *corpus* mobilier d'époque moderne. Nous proposons, en tant qu'hypothèse de travail, d'assimiler ces structures à d'éventuelles bases de moulin à vents. D'une part, la topographie du lieu est particulièrement soumise aux vents dominants et, d'autre part, nous nous basons également sur des arguments toponymiques. En effet, le plan parcellaire primitif de Horion-Hozémont, réalisé au milieu du XIX^e siècle, qualifie l'actuelle rue du paradis de « Chemin des Meuniers », tandis qu'un



Bouteille de type « codd-neck » brisée au goulot © SPW-AWap

sentier qui prolonge l'axe de cheminement F131 est dénommé localement *pazé dè moléon*.

Denis HENRARD et Marie THERY

Bibliographie

GOFFIOL C., DE BERNARDY DE SIGOYER S. & MARCHAL J.-P., 2018. Grâce-Hollogne/Grâce-Hollogne et Monz-lez-Liège : intervention dans la zone aéroportuaire de Bierset, campagne 2017, dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 26, p. 92-97.

HENRARD D., DE BERNARDY DE SIGOYER S., COLLETTE O., MARCHAL J.-PH., THERY M. et VAN DER SLOOT P., 2019. Grâce-Hollogne/Horion-Hozémont : diagnostic archéologique aux abords du hameau de Fontaine. Découverte de traces d'époque rubanée et d'une occupation rurale du Moyen Âge, dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 27, p. 187-193.

Un site romain inédit à Taintignies (Rumes, Hainaut)



Le site en cours de décapage ; au centre de l'image le bâtiment © SPW-AWaP

Durant l'été 2018, à la rue du Pèlerin à Taintignies, la création d'une zone d'immersion temporaire le long du ruisseau de la place de Taintignies a permis de découvrir un site gallo-romain jusqu'alors inédit. Cette trouvaille a été réalisée par un promeneur à l'œil averti, qui a prévenu l'AWaP. Rapidement, une collaboration efficace a été mise en place entre les différents acteurs afin d'offrir de confortables conditions de fouilles.

Ce petit cours d'eau est un affluent du Rieu de Barges et les importantes inondations qu'il a causées par le passé ont motivé la création de deux bassins d'immersion temporaire, l'un à Taintignies et l'autre à Willemeau (projet initié par le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement).

Le site est installé de part et d'autre du ruisseau sur les deux versants dont les pentes, relativement faibles, sont asymétriques. À l'ouest du cours d'eau, deux murs ont été observés sous d'épaisses colluvions. Construits à partir de rognons de silex, ils ont été suivis de manière non intrusive par imagerie géoradar, ce qui a permis de déterminer qu'ils se prolongent hors du bassin.

Du côté est du ruisseau, se trouve un bâtiment de plan rectangulaire, d'une superficie de 103 m², aussi édifié sur des fondations construites en rognons de silex et blocs de craies. L'emploi de ces matériaux se justifiait par la présence de gisements locaux. Ce bâtiment, où aucun niveau d'occupation n'a été conservé, a été implanté dans le sens de la pente. Il est bordé par un empierrement et un tronçon de voirie, doté d'un profil bombé et d'un fossé drainant périphérique. Ces différentes constructions sont contemporaines et datées du Haut-Empire (I^{er} siècle apr. J.-C.). Quant à l'interprétation du site, elle nous échappe actuellement. Un habitat semble exclu, sans doute le site était-il voué à l'artisanat, voire peut-

être à l'extraction de la craie, comme le suggèrent différents indices récoltés dans des sondages profonds pratiqués à la tarière.

Au tournant des III^e et IV^e siècles, selon un schéma régulièrement rencontré dans la campagne tournaisienne, le site est profondément transformé : il est arasé et remis en culture grâce à l'apport d'un horizon de terre noires richement amendées. Quarante-trois structures archéologiques, principalement des négatifs de poteaux, sont associées dans et autour de ces terres noires ; des rejets domestiques et un lot de monnaies confirment la datation et l'interprétation.

Le comblement final d'une fosse isolée au nord du bassin atteste de la dernière fréquentation du site. Il se démarque par un limon argileux gris foncé, à forte charge charbonneuse. Cette couche comprend un mobilier dont l'assemblage est riche et particulier : un lot cohérent de onze monnaies en alliage cuivreux (qui offre une datation entre 388 et 402), un bracelet torsadé fragmenté et une applique ou plaque-boucle en alliage cuivreux, un couteau en fer, deux perles en pâte de verre, une lampe à huile en terre cuite, un fragment d'objet décoratif en os ainsi que de la vaisselle en céramique et en verre, extrêmement fragmentée. Les terres, entièrement tamisées ont aussi révélé de très nombreux déchets de table (principalement de jeunes porcs, de la volaille, du lièvre et du poisson dont du silure). Il ne s'agit pas d'un dépôt ciné-

raire car aucun ossement humain n'a été retrouvé dans ces restes. Des comparaisons existent sur des sanctuaires, où le comblement de fosses rituelles atteste également de restes animaux (porc, volaille), de couteaux et de lampes à huiles qui se révèlent être parmi les composantes usuelles à l'accomplissement de certaines pratiques religieuses. Une cérémonie religieuse semble pouvoir être restituée à Taintignies à moins que ce comblement ne soit que le fruit du hasard, simple rejet d'une activité artisanale pratiquée plus au nord, en dehors de l'emprise du bassin.

À l'initiative du Service extérieur de Mons de la Direction de l'aménagement foncier rural du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, deux panneaux seront conçus et placés au bord du bassin, pour accompagner le visiteur dans sa découverte de la faune, de la flore et des vestiges archéologiques associés à la zone d'immersion temporaire. Laissé en l'état, le site sera peu à peu recouvert par la végétation sous l'œil attentif des moutons en charge de l'entretien du bassin, et des dépôts de terres s'accumuleront au fur et à mesure des crues du ruisseau pour rendre finalement au site son état initial.

Nicolas AUTHOM



Sélection d'objets rejetés dans la fosse tardo-romaine, témoignant vraisemblablement d'une cérémonie religieuse © SPW-AWaP

Spiennes 20 ans de reconnaissance UNESCO – 20 ans d'archéosciences



Situé au cœur d'une zone Natura 2000, le SILEX'S, centre d'interprétation des minières néolithiques de silex de Spiennes, permet de comprendre toutes les facettes de ce site archéologique de réputation internationale. G. Focant © SPW-AWap

En décembre 2000, les minières néolithiques de silex de Spiennes ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La proposition d'inscription comme la mise en valeur scientifique et touristique du site, dès le début des années 1990, ont été source d'un nouvel élan pour le site. La Ville de Mons, le Service public de Wallonie et la Société de Recherche préhistorique en Hainaut se sont unis pour mener à bien plusieurs projets qui se sont concrétisés entre autres par la transformation de l'ancien musée au Camp-à-Cayaux en Centre de recherche archéologique, la création d'un Centre d'interprétation pour les visiteurs à Petit-Spiennes, le SILEX'S, moyennant des fonds européens du Feder ainsi que par la réalisation de fouilles archéologiques et du suivi patrimonial du site grâce à une équipe dédiée. Si de nombreux acteurs ont joué un rôle dans ce renouveau, il est important de rappeler le rôle central de trois d'entre eux dans la préservation et la mise en valeur de ce site majeur : François Hubert, Jean-Pierre Joris et Jean Plumier.

Les minières néolithiques de silex de Spiennes, un site archéologique d'exception

Au Néolithique, des sites spécialisés dans l'extraction du silex se développent à travers l'Europe. Des haches y sont produites en quantité, puis échangées, afin de permettre aux fermiers de la fin de la Préhistoire de défricher la forêt et ainsi aménager champs et pâturages. La région de Mons, riche en silex, a particulièrement suscité l'intérêt de ces communautés paysannes. Au minimum six sites miniers y ont été implantés : Douvrain, Flénu, Harmignies, Mesvin, Obourg et Spiennes. Ce dernier se démarque par sa taille, la durée de son exploitation, ses techniques d'extraction et la qualité des outils qui y ont été façonnés.

Les premières mines de nos régions

Entre 4 200 et 2 200 ans avant notre ère, un véritable art de la mine a fleuri à Spiennes. À l'aide d'outils en bois, en silex et en bois de cerf, les mineurs

creusaient des puits étroits leur permettant d'accéder aux couches de silex. Cette roche était extraite grâce au percement de courtes galeries de quelques mètres de long. Il en a résulté des milliers de puits. Le silex, une fois remonté de la mine, était taillé aux abords des puits, comme en témoigne la quantité incroyable de déchets de silex qui jonchent encore le site. Les tailleurs façonnaient en série des haches taillées

qui, une fois polies et munies d'un manche, servaient à l'abattage des arbres. Cet outil était essentiel pour défricher les terres à mettre en culture. À côté de la production de haches, les tailleurs de Spiennes se sont spécialisés dans la production de longues lames, qui pouvaient être emmanchées pour servir de faucilles pour la moisson. Les haches comme les lames produites à Spiennes étaient échangées avec les communautés éloignées des gisements de silex. La vie sédentaire avait déjà alors accru les besoins d'échanges.

Une exposition interdisciplinaire

À l'occasion de cet anniversaire, une exposition retraçant les résultats engrangés grâce aux opérations archéologiques programmées et préventives menées à Spiennes ces vingt dernières années est présentée à proximité du SILEX'S. L'angle particulier des avancées obtenues par le biais des sciences partenaires de l'archéologie en constitue le fil conducteur. Les visiteurs

sont invités à découvrir successivement les apports de la physique, de la géologie, de l'anthropologie, de la palynologie, de l'anthracologie, de la carpologie et de l'archéozoologie à la compréhension du site. Une brochure gratuite *Spiennes, 20 ans d'archéosciences* accompagne l'exposition. Lors des Journées du Patrimoine, ces 12 et 13 septembre prochains, des scientifiques de l'unité d'archéosciences de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique et les archéologues de l'Agence wallonne du Patrimoine et de la Société de Recherche préhistorique en Hainaut animeront des ateliers sur le site.

Afin de faire découvrir à tous, Montois et visiteurs, les minières néolithiques de silex de Spiennes, une seconde exposition présentant des objets archéologiques issus des fouilles menées par le Service public de Wallonie sera installée au cœur du beffroi de Mons, durant toute la saison touristique. Ces deux expositions seront appelées ensuite à voyager afin de faire découvrir ce site préhistorique majeur, fleuron du patrimoine de Wallonie.

À lire...

Pour découvrir ce site archéologique, ne tardez plus à vous plonger dans le *Carnet du Patrimoine* consacré entièrement à ce patrimoine de l'UNESCO. Si vous souhaitez acquérir cette publication, n'hésitez pas à contacter le 081/23 07 03 ou publication@awap.be. Elle est également en vente dans de nombreuses librairies.

H. COLLET, avec la collaboration de J.-P. COLLIN, M. COURT-PICON, Q. GOFFETTE, A. SALAVERT et I. THIENPONT, *Les minières néolithiques de silex de Spiennes, Patrimoine mondial de l'Humanité (Carnet n° 126)*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2014, 56 pages, 6 €.

Organiser sa visite à Spiennes

Ce vingtième anniversaire constitue une belle occasion de découvrir ou de redécouvrir cet extraordinaire site archéologique qui recèle, sur près de 100 ha, les vestiges d'une activité minière vieille de plus de 6 000 ans. L'exposition *Spiennes, 20 ans d'archéosciences* est à découvrir à partir du 1^{er} juillet, et jusqu'au 9 novembre, à l'extérieur du SILEX'S, le centre d'interprétation des minières néolithiques de silex de Spiennes. Inauguré en 2015, ce musée permet de comprendre toutes les facettes de ce site archéologique de réputation internationale. Outre la visite du musée et de l'exposition, le site de Spiennes propose également des balades à pied ou à vélo dans cet écrin de verdure, situé au cœur d'une zone Natura 2000. Attention, les réservations sont obligatoires.

Hélène COLLET et Florence PIRARD



Renseignements

+32 (0)65/40 53 48 • www.silexs.mons.be
groupe@ville.mons.be

Les Itinéraires du Patrimoine wallon : un bel outil pour voyager près de chez soi

Inaugurée en 2006, la collection des *Itinéraires du Patrimoine wallon* propose une série de guides à destination du grand public axés sur la découverte active du patrimoine en Wallonie. Ces livres, véritables outils pratiques de visite, sont déclinés à travers différentes thématiques. Ils constituent en quelque sorte des guides touristiques sur le patrimoine bâti de notre région. On y trouve des notices explicatives mais également une multitude d'informations pratiques permettant d'organiser ses visites. Chaque numéro est également richement illustré. Le premier guide, consacré aux abbayes, est épuisé, victime de son succès. Les numéros suivants sont toujours disponibles à la vente.

Huit numéros divers et variés

Le numéro 2, *Itinéraires Art nouveau*, est consacré à cette architecture du début du XX^e siècle. La Wallonie possède en effet quelques bijoux architecturaux qu'il faut absolument découvrir ou redécouvrir. L'ouvrage propose d'aller se promener le nez en l'air, dans les villes wallonnes, à la rencontre de ces édifices. Ces visites sont complétées par un chapitre résumant les grandes lignes de ce courant artistique et de ses particularités en Wallonie.

Le numéro 3, *Archéopass. La route du patrimoine archéologique*, propose de découvrir le patrimoine situé sous nos pieds. L'archéologie n'est pas accessible que dans les musées mais se lit aussi dans le sous-sol, dans le paysage, tout comme dans l'urbanisme et l'architecture. Ce guide invite à aller à la rencontre de ces témoins de nos origines et de notre histoire.

Le numéro 4, *Itinéraires du patrimoine industriel*, revient sur la formidable aventure de la Révolution industrielle au XIX^e siècle en Wallonie, alors seconde puissance mondiale. La région voit à cette époque naître sur son sol de nombreuses industries, particulièrement dans les bassins de la Meuse et de la Sambre. La Wallonie regorge de ces lieux chargés d'histoire ouvrière et industrielle qui nous ont laissé un patrimoine hors du commun.

Le numéro 5, *La route des beffrois de Belgique et de France*, dépasse les frontières de notre région afin de proposer la découverte des soixante-deux beffrois de Wallonie, de Flandre et du nord de la France. Symboles de l'autonomie communale au Moyen Âge, ils ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1999.

Le numéro 6, *La route des châteaux*, aborde une infime partie du patrimoine castral de notre région. La Wallonie, comme la Flandre, compte en effet des centaines de châteaux. La Belgique est ainsi le pays du monde qui compte la plus grande densité de châteaux sur son territoire. Ce volume retrace plus de mille ans d'histoire et offre au lecteur de multiples idées d'excursions culturelles.

Le numéro 7, *La voie romaine Boulogne-Bavay-Tongres-Cologne*, dépasse également les frontières wallonnes. Il fait la part belle à l'une des chaussées qui passait par le territoire de notre région et qui était une des grandes artères de l'empire romain. Elle est, avec les *tumuli* et les murailles de fortifications, l'un des rares vestiges antiques conservés dans le paysage wallon.

Le numéro 8, *La route de la Grande Guerre en Wallonie*, est consacré au patrimoine de la Première Guerre mondiale. Il propose une sélection de lieux marqués par le conflit et qui demeurent aujourd'hui les uniques traces perceptibles d'événements tragiques. Loin d'être un livre d'histoire, il est axé sur la description du patrimoine et de sa valeur évocatrice en le remplaçant néanmoins dans son contexte historique.

Le numéro 9, *La route des cathédrales, collégiales et basiliques en Wallonie*, aborde une partie du riche patrimoine religieux de notre région. On trouve une sélection d'une quarantaine d'édifices, organisés en huit circuits touristiques qui invitent le lecteur à comprendre les origines, généralement méconnues et lointaines, de ces églises, à apprécier leur architecture et à découvrir les éléments les plus remarquables de leur mobilier.

Un nouveau numéro vient de paraître

Le numéro 10, *La route de la Mémoire en Wallonie. Les conflits de l'Époque contemporaine*, est désormais disponible à la vente. Cet *Itinéraire* propose une sélection de lieux liés à la campagne de 1815 et aux deux guerres mondiales. Chargés de sens et d'émotion, associés à des événements marquants, les lieux de mémoire de ces conflits structurent notre identité. Ils ont fait l'objet, immédiatement après les événements, d'un devoir de mémoire qui se poursuit encore à l'heure actuelle. Érigées dans un souhait de perpétuation du souvenir, ces diverses traces (cimetières, monuments aux morts, mémoriaux, stèles, statues...) demeurent aujourd'hui les témoins tangibles de faits tragiques dont la

commémoration constitue un devoir citoyen. Loin de recenser toutes les traces mémorielles de ces moments majeurs de notre Histoire, ce livre met l'accent sur les plus emblématiques d'entre eux. Outre ces lieux patrimoniaux, l'ouvrage recense également bon nombre de musées et centres d'interprétation wallons, avec une incursion au Grand-Duché de Luxembourg.



En pratique

Chaque numéro de la collection est disponible au prix de 12 €.

Renseignements

En librairie

www.awap.be

publication@awap.be

+32 (0)81/23 07 03

Le patrimoine de la ville de Mons

numéro Mons possède un remarquable patrimoine bâti, riche et diversifié. En parcourant ses rues, le promeneur ne peut qu'être frappé par les très nombreux témoignages architecturaux qui couvrent toutes les périodes de l'histoire de la ville depuis le bas Moyen Âge. La collégiale Sainte-Waudru, l'hôtel de ville et le beffroi en sont les fleurons. Mais le paysage

montois est aussi constitué d'églises paroissiales, d'anciens couvents, de refuges d'abbayes et de chapelles et de plusieurs centaines de demeures privées, maisons de maître ou habitations plus modestes. Le patrimoine montois, en grande partie préservé des destructions et mutilations volontaires ou accidentelles, n'en est pas pour autant figé.

Depuis les années 1970, la rénovation et la réhabilitation de plusieurs quartiers par des restaurations et des constructions neuves ont permis de sauver de nombreux immeubles anciens, mais aussi d'y intégrer des éléments d'architecture contemporaine. La désignation de Mons comme capitale européenne de la culture en 2015 a renforcé



La Maison espagnole (XVI^e et XVII^e siècles), rue des Clercs à Mons. G. Focant © SPW-AWAP

d'avantage encore cette évolution. Sur la base d'un plan à la fois chronologique et thématique, ce *Carnet du Patrimoine* invite à la découverte du patrimoine d'une ville historique, harmonieuse et accueillante, mais aussi engagée dans une vision d'avenir.

L. HONNORÉ et C. POUSSEUR, *Le patrimoine de la ville de Mons* (Carnets du Patrimoine, n° 163), Namur, Agence wallonne du Patrimoine, 2020, 68 pages, 6 €.

Florence PIRARD



Renseignements

En librairie

www.awap.be • publication@awap.be

+32 (0)81/23 07 03

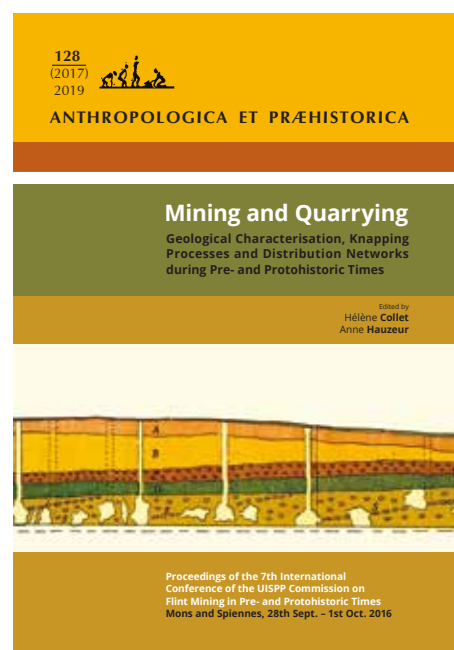
Actes de la conférence internationale de la Commission Mines de silex pré- et protohistoriques de l'Union internationale des Sciences pré- et protohistorique (UISPP)

La Commission Mines de silex pré- et protohistoriques de l'UISPP a vu le jour en 2006. Des réunions réunissant des chercheurs d'Europe, d'Amérique du Nord et du Proche-Orient ont lieu tous les deux ans afin de partager le fruit des recherches dans le domaine des mines de silex préhistoriques. Au fil des ans, les liens entre le SPW et la Commission Mines de silex pré- et protohistoriques de l'UISPP se sont renforcés. Les agents de l'AWaP en charge de Spiennes participent activement à cette commission et l'un d'eux fait partie du présidium. Deux membres de la commission siègent dans le comité scientifique des minières néolithiques de silex de Spiennes. C'est donc tout naturellement que le Service public de Wallonie a accueilli et organisé la septième conférence internationale de la Commission en 2016 à Mons et à Spiennes. De nombreux acteurs ont collaboré à cet événement pour en faire une réussite : le Muséum régional des sciences naturelles du SPW, le Pôle muséal de la Ville de Mons, la Société de Recherche préhistorique en Hainaut et la Cellule culturelle de l'UMons. Deux jours ont été consacrés aux présentations de chercheurs issus de seize pays sur des thématiques variées. Deux journées ont ensuite été réservées aux excursions. Les participants ont successivement découvert le centre d'interprétation du SILEX'S et les mines de Petit-Spiennes qu'il abrite, les fouilles en cours du puits d'extraction ST6, les minières de 16 m de profondeur situées sous la base de recherche archéologique au Camp-à-Cayaux, ainsi que les carrières d'Harmignies et leur séquence

de craie de plus de 45 m d'épaisseur. Enfin, une conférence magistrale dans l'auditoire Van Gogh de l'Université de Mons ouverte à tous a permis à Jacques Pelegrin de partager ses recherches sur les grandes lames en silex en y intégrant au passage des données inédites sur la production laminaire à Spiennes. Fin 2019, les actes de cette rencontre intitulés *Mining and Quarrying. Geological Characterisation, Knapping Processes and Distribution Networks during Pre- and Protohistoric Times* ont été publiés comme numéro spécial de la revue *Anthropologica et Præhistorica*. La publication est le résultat d'une collaboration entre l'AWaP, l'Association pour la Diffusion de l'Information archéologique et la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire (SRBAP) rassemble vingt articles axés sur la caractérisation des matières premières, les minières et les techniques qui y sont mises en œuvre, les productions lithiques et les processus d'apprentissage. Si la plupart des mines remontent au Néolithique, les périodes envisagées vont du Paléolithique à l'époque contemporaine en passant par les Âges des Métaux. Plusieurs articles sont en effet consacrés aux sites de production de pierres à fusil du début du XIX^e siècle. Les articles nous font découvrir des recherches menées en France, en Espagne, aux États-Unis, en Hongrie, en Pologne, en Irlande et au Royaume Uni. Le volume en vente au prix de 25 euros peut être acquis auprès de l'AWaP ou de la SRBAP.

Hélène COLLET (AWaP) et Anne HAUZEUR (SRBAP)

COLLET H. & HAUZEUR A. (eds), 2019. *Mining and Quarrying. Geological Characterisation, Knapping Processes and Distribution Networks during Pre- and Protohistoric Times. Proceedings of the 7th International Conference of the UISPP Commission on Flint Mining in Pre- and Protohistoric Times, Mons and Spiennes, 28 September – 1 October 2016. Anthropologica et Præhistorica*, 128, Bruxelles : SRBAP, 295 pages, 25 €



Les jardins du château d'Annevoie. Histoire et génie hydraulique

Depuis plus de trente ans, le château d'Annevoie et ses jardins sont l'objet de recherches diverses qui touchent l'histoire et l'évolution de la propriété depuis sa création dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

À cette époque, Charles-Alexis de Montpellier, seigneur d'Annevoie et maître de forges, conçoit un ensemble de jardins d'eau qui exploite les potentialités de la vallée du Rouillon et la présence de sources. Fournissant à la fois l'énergie utile au fonctionnement de ses usines métallurgiques et assurant la mise en eau d'une suite de bassins et de fontaines à l'esthétique variée, le réseau d'alimentation mis en place témoigne d'une intelligence hors du commun, véritable génie hydraulique au service d'un art des jardins original et singulier. Durant sept générations, les Montpelier ont préservé cet héritage tout en adaptant les jardins à l'évolution des goûts et des modes.

Mis en péril dans les années 2000, le château et les jardins d'Annevoie – classés comme Monument et comme Site – font depuis 2017 l'objet d'un programme global de restauration par la Fondation privée Domaine Historique du Château et des Jardins

d'Annevoie. Dans cette perspective, Nathalie de Harlez de Deulin a réalisé une étude très documentée qui s'appuie notamment sur les sources iconographiques conservées. Elle vise deux objectifs essentiels : constituer l'archivage complet de la documentation disponible sur l'histoire des jardins et offrir un cadre de référence précisément contextualisé. Cette étude critique, fine et sensible, adaptée pour l'édition, est désormais disponible pour le public.

Un ouvrage remarquable qui met en exergue le caractère exceptionnel de ce patrimoine historique vivant et unique.

Sortie de presse prévue en septembre 2020 – ISBN : 978-2-9602140-4-8. Édité avec le soutien de l'AWaP

Nathalie DE HARLEZ DE DEULIN

Renseignements

Société archéologique de Namur
Rue de Fer, 35 • 5000 Namur
+32 (0)81/84 02 00
info@lasan.be • www.lasan.be



Lieux de mémoire, les musées archivent et exposent le confinement

Covid-19, pandémie, coronavirus, ces quelques mots, présents sur toutes les lèvres, ont été au centre de nos préoccupations pendant de longs mois de confinement, affectant profondément notre quotidien à tous. Mais que restera-t-il de cette période hors du commun une fois la crise sanitaire terminée ? Après avoir été contraints de fermer leurs portes au public, les musées n'ont pas manqué d'imagination afin de repenser leur mode de fonctionnement et de communication. Ce n'est pas tout, certains d'entre eux ont également perçu l'importance de conserver des traces de cette pause bouleversante. Aussi, cet article se veut de mettre en lumière le rôle sociétal de ces lieux de mémoire que sont les musées de société dans la documentation, la préservation et l'exposition de témoignages liés au confinement.

Très tôt, nombreux ont été ceux qui ont ressenti le besoin de récolter des traces de cette période inédite pour notre société. C'est ainsi que, dans notre pays comme ailleurs, de multiples démarches ont vu le jour afin de constituer des archives du confinement. Nous pouvons, par exemple, citer les initiatives des services d'archives de certaines villes comme Bruxelles ou La Louvière. Par ailleurs, au niveau national, l'Association des archivistes francophones de Belgique (Aafb) et la Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie (VVBAD) ont lancé un projet commun intitulé *Archives de Quarantaine / QuarantaineArchief* (#AQA) (www.archivesquarantainechief.be). Il s'agit d'une plateforme qui a pour objectif de centraliser et valoriser les diverses initiatives de collecte de sources liées à la période de confinement tout en fournissant aux citoyens, archivistes et chercheurs des outils utiles.

Parallèlement à ces démarches, l'ASBL Musées et Société en Wallonie (MSW) a rapidement perçu l'utilité pour les musées wallons de documenter la crise sanitaire du covid-19. C'est ainsi qu'est née, en collaboration avec plusieurs institutions, l'idée d'une enquête portant sur le vécu des citoyens durant le confinement et l'impact que celui-ci a eu sur leur quotidien. Cette enquête relayée via le réseau HOMusée (regroupant les musées wallons d'ethnologie) se déroule en deux phases. Noëlie Maquestiau, responsable communication, en charge de ce projet précise : « La première phase s'intéresse aux impacts du lockdown sur le quotidien des Belges tandis que la seconde, après le confinement, portera sur les bouleversements induits par cette crise. Jusqu'à la fin du confinement, les citoyens sont invités à partager avec les musées des fragments de leur quotidien. Ces contributions citoyennes récoltées seront archivées et accessibles aux musées afin d'être intégrées dans leurs expositions futures ». Ainsi, MSW a reçu des vidéos d'applaudissements, des photos de réunions de famille virtuelles, des poèmes... Au terme de la deuxième phase, MSW envisage de réaliser une étude et une publication en 2020 ou 2021, le temps de bénéficier



Photographie reçue dans le cadre l'enquête menée par MSW © R. Nyx

du recul nécessaire afin d'appréhender les modifications opérées sur le long terme.

Conjointement à ce projet, d'autres musées ont voulu immortaliser pour les générations futures cette pause imposée qui a chamboulé notre vie familiale, sociale et professionnelle. La Ville de Mons a lancé, en partenariat avec le Service des archives et le Pôle muséal, une campagne de récolte de témoignages et d'objets en lien avec le coronavirus. Dans le cadre de cette opération intitulée *Mémoire de confinement* (www.mons.be/vivre-a-mons/sante/covid-19/memoire-de-confinement), le Musée du Doudou a, par exemple, récolté des témoignages relatifs à l'annulation des festivités et à l'émoi que celle-ci a suscité auprès des citoyens et de la presse locale. La

collection constituée sera, à terme, valorisée par un artiste local dans le cadre du musée.

Le Musée de la Vie wallonne, dont la mission est la conservation de la mémoire et la sauvegarde des traces du passé et du présent, a également entrepris une démarche de collecte. Divers objets fabriqués par des entreprises en raison du coronavirus ou reflétant le quotidien des citoyens confinés (masques en tissu, badges, visières...) ainsi que des dépliants et autres témoignages (coupures de presse, folders, photos, dessins « tout va bien »...) ont été collectés. « La situation vécue pendant le confinement était inédite et a fait naître directement de nombreuses initiatives visibles grâce à différents médias (presse écrite, réseaux sociaux, télévisions). Garder des traces de cette période fait partie de notre « ADN » en tant que musée de société » précise Cécile Quoilin, conservatrice du musée. Aussi, les notices des objets et des archives seront prochainement disponibles sur le catalogue en ligne du musée (www.collections.viewallonne.be).

En tant que reflets d'un chamboulement de notre société, ces témoignages compilés pourraient à l'avenir trouver une place dans des expositions futures. Ils témoignent en effet de nombreux changements opérés en matière d'écologie (retour du tout-jetable), de rapport à l'image, de communication (« apérozooms », visioconférences...). Après avoir collecté et archivé ces documents et récits, le but pour les musées de société n'est pas de simplement les ranger dans une boîte mais bien évidemment de les faire parler et de susciter auprès des publics des réflexions et des questionnements.

Dans cette optique, certains n'ont pas perdu de temps. C'est notamment le cas du Musée international du Carnaval et du Masque. S'il y a bien un symbole incarnant à lui seul la pandémie, c'est le masque de protection. Il n'est donc pas étonnant que ce musée ait rapidement consacré une exposition à ce sujet. De fait, dès la fin juin, l'exposition *Respiro prezioso* (souffle précieux), organisée en collaboration avec l'Accademia delle Arti Orafe de Rome, expose des dessins réalisés durant le confinement par des étudiants

en design d'orfèvrerie. Cette exposition revisite et décline le masque sanitaire de façon artistique tout en occasionnant une réflexion sur son utilité et les connotations qui l'entourent. Parallèlement à cet événement, un concours international de dessin intitulé *Precious breath* a été organisé. À l'instar des étudiants italiens, les participants sont invités à développer leur créativité autour de la thématique du masque sanitaire revisité et illustré.

En définitive, chaque témoignage, numérique ou papier, collecté lors de ces diverses démarches est utile en vue de léguer aux générations futures des traces de ce moment historique. Ces récits et documents auront l'avantage d'offrir, lors d'expositions futures, un regard saisissant sur ces événements. Ils permettront ainsi d'en faciliter de façon considérable la compréhension sans manquer de soulever des réflexions nouvelles sur notre société et l'évolution de nos pratiques.

Diane DEGREEF
Musées et Société en Wallonie

Malagne, Archéoparc de Rochefort, met en lumière deux pièces des collections d'institutions partenaires

Centre d'interprétation archéologique, le domaine de Malagne, Archéoparc de Rochefort, a pour missions de préserver et de valoriser les vestiges d'une villa gallo-romaine du I^{er} siècle de notre ère. Ce site de plusieurs hectares permet de découvrir les bâtiments résidentiels et utilitaires d'une exploitation agricole de la Gaule du Nord, dont certains ont été reconstitués. De plus, les prairies où paissent les animaux de la ferme offrent avec les jardins et potager romains un cadre propice à la promenade et à la contemplation de la nature.

Dans le bâtiment d'accueil, quelques vitrines présentent des matériaux issus des fouilles réalisées à Malagne dans les années 1990 ainsi que le matériel utile pour effectuer la récolte de l'épeautre avec la moissonneuse reconstituée. Pour compléter l'ensemble et suite au déménagement du Musée archéologique de Namur au Pôle muséal des Bateliers, la Société archéologique de Namur a mis en dépôt à l'Archéoparc une imposante maquette illustrant le paysage des environs de Malagne au XIX^e siècle.

On peut y observer le corps de logis de la villa après les fouilles dirigées par Alfred Mahieu en 1890-1891, mais aussi d'autres vestiges situés sur un éperon rocheux à environ cinq cents mètres de vol d'oiseau. On considérerait à l'époque ces fossés et remparts avec tours semi-circulaires et carrées encerclant deux bâtiments comme une forteresse militaire protégeant le domaine de Malagne. Celui-ci était alors interprété comme la villa impériale de Valentinien. On sait aujourd'hui grâce aux réexamens de ces lieux qu'il n'en est rien. Le corps de logis de Malagne avait déjà été abandonné à l'époque de l'empereur Valentinien et le complexe défensif voisin, appelé fortification du Vieux-Château ou *oppidum* du Fayt, est probablement une installation médiévale,

sans rapport avec la villa. Cette maquette nous permet donc de visualiser l'environnement paysager et archéologique du site de Malagne au XIX^e siècle et de comprendre l'interprétation qu'ont pu en faire les archéologues de cette époque.

Une autre pièce d'envergure a récemment été installée à Malagne : le char reconstitué du Musée des Celtes de Libramont. Ce dernier étant actuellement fermé pour travaux, l'opportunité s'est présentée d'exposer cette reconstitution impressionnante dans les locaux de l'Archéoparc.

Ce véhicule de prestige, moyen de transport de l'élite de la société celte, pouvait être richement paré et son importance était telle qu'il était parfois enterré avec les défunts. C'est donc grâce aux tombes découvertes en Ardenne belge, datant pour la plupart du V^e siècle avant notre ère, que les archéologues du Centre de Recherches archéologiques en Ardenne (CRAA) ont réalisé cette reproduction en 1992. Il s'agit d'une hypothèse car les vestiges retrouvés ne permettent pas de recréer fidèlement le char, l'acidité du sol détruisant l'essentiel du matériel organique de ces véhicules. C'est en se basant uniquement sur les pièces métalliques conservées que les archéologues ont réussi à reproduire ce char. Depuis 2018, l'équipe du Musée des Celtes travaille sur une nouvelle hypothèse de reconstitution (www.museedesceltes.be).

Il semble que, dans nos régions, ces véhicules aient essentiellement servi comme moyen de transport pour un ou deux individus et non comme support de guerre. Après la romanisation, à l'époque gallo-romaine proprement dite, on continue à utiliser ce moyen de transport dans un contexte civil, ce qui explique la présence de cette reconstitution à Malagne.



Char reconstitué du Musée des Celtes de Libramont © Malagne, Archéoparc de Rochefort

Grâce à ces échanges, Malagne, Archéoparc de Rochefort offre la possibilité aux visiteurs de découvrir des trésors issus des réserves d'autres institutions. Ces deux pièces, récemment prêtées à Malagne, seront exposées pendant plusieurs mois. Profitez de l'occasion et venez les admirer cet été et lors de la saison touristique 2021.

Florence GARIT
Archéoparc de Rochefort

Flâner dans les ruelles de Bouvignes et faire un bond dans le passé...

Après ce printemps particulier, lors duquel nos escapades ont nécessairement été limitées, quel plaisir de partir à nouveau à la découverte de nos régions !

Durant cet été 2020, la Maison du Patrimoine médiéval mosan (MPMM) vous propose d'arpenter l'ancienne cité médiévale de Bouvignes et de la découvrir sous un autre jour. Muni de votre smartphone, vous êtes invité à suivre un parcours (environ une heure) qui vous sera révélé au fil de haltes ponctuées de quizz, de commentaires (texte ou audio) et de nombreuses photos du village mosan aux XIX^e et XX^e siècles. C'est l'occasion d'un face à face intrigant en observant ces photos sur les lieux mêmes de leurs prises de vue...

La MPMM propose, en outre, une exposition temporaire mettant à l'honneur des agrandissements de ces photos, pour ne rater aucun détail.

Par beau ou mauvais temps, tout est donc possible à Bouvignes pour passer un agréable moment, hors du temps !

Informations pratiques

Le parcours dans Bouvignes est accessible via une application téléchargeable gratuitement (izi-Travel) en scannant le QR Code à l'accueil du musée ou sur l'affiche de cet événement
Focus sur les ruelles de Bouvignes.

Pour l'exposition temporaire (jusqu'au 13/09) et la visite du musée : réservation obligatoire via le site web (www.mpmm.be), par mail ou par téléphone.

Maison du Patrimoine médiéval mosan

Place du Bailliage 16 • 5500 Bouvignes

+32 (0)82/22 36 16

info@mpmm.be

Ouvert du mardi au dimanche,
de 10h à 18h



Vieux cailloux et noble pierre

L'archéologie de la pierre gallo-romaine

Nous avons tous en tête l'image d'un archéologue caricaturé au travail, pinceau et truelle à la main, époussetant laborieusement quelques vieux cailloux. Certes, même les vestiges archéologiques des plus grandes civilisations s'y apparentent souvent...

Mais c'est affaire de spécialistes que de faire parler ces témoins souvent fragilisés, parfois précieux. Sur le terrain et dans les laboratoires, archéologues, géologues et archéométristes mènent l'enquête. L'Espace gallo-romain et le Musée de la Pierre de Maffle ont convoqué pour vous des historiens des techniques et de l'économie, de l'architecture, des sociétés et des religions.

Avec eux, identifiez les pierres, lisez à votre tour les traces d'outils et décryptez la symbolique des couleurs, observez le jeu subtil des décors et la volumétrie des statues qui témoignent de l'habileté des artisans. À ceux qui savent les observer, les pierres disent beaucoup de la vie et des savoir-faire de leurs ancêtres.

Du plus modeste outil aux marbres précieux, en ville comme à la campagne, dans les cuisines ou les ateliers... la pierre s'impose presque partout après la conquête romaine. Elle est à la fois emblématique et médiatrice de la romanité en Gaule septentrionale. L'exposition vous fera découvrir les ressources tantôt discrètes, tantôt spectaculaires de ce nouvel âge de la pierre, plus particulièrement dans la cité des Nerviens.



**&VIEUX CAILLOUX
NOBLE PIERRE**
L'archéologie de la pierre gallo-romaine
27 SEPTEMBRE 2020 - 2 MAI 2021

Espace gallo-romain
Rue de Nazareth, 2
Ath

Musée de la Pierre
Chapelle de l'Évêque
Maffle

L'exposition proposera des découvertes réexplorées ou inédites d'une grande variété de sites comme les villas de Nouvelles et de Meslin l'Évêque, les agglomérations de Famars et de Pommerœul mais aussi celles du chef-lieu de la cité des Nerviens, Bavay. De nombreux autres documents et objets, outils et sculptures y seront joints en provenance de Waudrez, Merbes-le-Château, Anthée, Liberchies

ou encore de chefs-lieux des cités voisines, Tongres et Tournai. Vous comprendrez comment les ressources de proximité ou les produits d'importation répondent aux besoins de prestige ou de qualité de leurs habitants. Vous suivrez aussi les voies de leur commerce qu'alimentent des carrières, parfois localisées aux confins de l'Empire romain.

Informations pratiques

Vous souhaitez suivre une visite guidée ? Le 18 octobre, l'Espace gallo-romain et le Musée de la Pierre organisent un rendez-vous du patrimoine et vous proposent de découvrir la pierre à l'époque gallo-romaine, ses utilisations et sa symbolique. Laissez-vous emporter de la carrière de pierre à l'objet archéologique pour en savoir plus sur ce matériau aux mille facettes.

La visite débute à l'Espace gallo-romain à 14h30 et se finira au Musée de la Pierre vers 17h30 (le trajet entre les deux musées n'est pas organisé, il peut être fait en voiture ou à vélo).

Renseignements

Espace Gallo-Romain

Rue de Nazareth, 2

7800 Ath

+32 (0)68/68 13 20 • +32 (0)68/68 13 00

egr@ath.be • accueil.egr@ath.be

office.de.tourisme@ath.be

www.espacegalloromain.be

Pierre sèche – Appel à témoignages !



© SPW-AWaP



Aidez-nous à constituer le dossier de candidature de reconnaissance du savoir-faire de la pierre sèche au titre de Chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En 2018, grâce à la mobilisation de plusieurs pays (France, Croatie, Italie, Espagne, Chypre, Grèce et Suisse), l'UNESCO a inscrit l'art de construire en pierre sèche sur sa liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité. Pour que la Belgique rejoigne cette liste prestigieuse, la technique de la construction en pierre sèche doit d'abord obtenir une reconnaissance régionale et nationale. En effet, le savoir et savoir-faire des murailleurs doivent d'abord être reconnus comme Chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans le cadre du projet européen Interreg Va *Pierre sèche en Grande Région*, le Centre des métiers du patrimoine « La Paix-Dieu » en étroite collaboration avec les Parcs naturels des deux Ourthes et Haute-Sûre Forêt d'Anlier et l'ASBL Qualité Village Wallonie se sont associés pour lancer une enquête en ligne à travers tout le pays. Cette enquête, disponible éga-

lement en néerlandais et en allemand, a comme objectif de récolter des témoignages de personnes, professionnels ou privés, ayant côtoyé ou côtoyant, d'une manière ou d'une autre, la pierre sèche. Si vous construisez, avez construit ou vu construire des murs, si vous possédez des documents iconographiques en lien avec des ouvrages en pierre sèche (photos, cartes postales...) ou, tout simplement, si vous souhaitez nous transmettre votre avis sur cette technique ancestrale... cette enquête, disponible sur les sites et les pages Facebook de Qualité Village Wallonie (qvw.be), du Parc naturel des deux Ourthes (www.pndo.be), du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (www.parcnaturel.be), de l'Agence wallonne du Patrimoine (www.agencewallonnedupatrimoine.be), vous est destinée !

La construction en pierre sèche, maçonnerie de pierres dépourvue de liant, n'est pas l'apanage des régions gorgées de soleil. La Wallonie est ponctuée de sites (de murs de soutènement, de clôture, de berges, d'ouvrages hydrauliques...) où ce savoir-faire s'est exprimé avec sagesse et rigueur. Les acteurs issus le

plus souvent des communautés rurales ont transmis la technique de manière empirique en veillant à accompagner chaque geste par le « bon sens ». Grâce à eux et à leur maîtrise, aujourd'hui encore, nous pouvons admirer des ouvrages datant de centaines d'années, tantôt modestes, tantôt exceptionnels (sites de Sertomont à Houffalize, Deister à La Roche-en-Ardenne, mur de l'ardoisière Donner à Martelange). Cependant, l'apparition de nouveaux matériaux de construction, de nouvelles techniques, l'abandon des territoires, le remembrement sont quelques-uns des facteurs qui ont ralenti, dès la moitié du XX^e siècle, l'usage de la technique, et, par conséquence, sa transmission. Or, pour que les générations futures puissent admirer longtemps encore ce patrimoine et le perpétuer, il est nécessaire d'encourager la formation de murailleurs aptes à restaurer et à construire des ouvrages dans les règles de cet art.

Renseignements sur les formations pierre sèche dispensées dans le cadre du projet Interreg Va *Pierre sèche en Grande Région* : christine.caspers@awap.be

Du côté du master de spécialisation interuniversitaire – Défense de TFE à la Paix-Dieu



© SPW-AWaP

Ce 4 juin 2020, malgré les conditions sanitaires imposées par la pandémie covid-19, Noémie Léonard a défendu au Centre des métiers du patrimoine « La Paix-Dieu » son travail de fin d'étude intitulé *La chapelle pyramidale du parc du château de Hamal (Tongres). Études préalables à sa conservation-restauration.*

Elle a, par sa défense, honoré le jury de délibération en recevant le grade de Grande Distinction pour l'ensemble de son travail fourni lors de ses deux années d'études. Sa faculté d'adaptation aux conditions particulières de cette année 2020, sa rigueur et son habileté à intégrer l'ensemble des enseignements reçus a rencontré un très bel écho auprès du corps professoral.

Voici un petit résumé du TFE rédigé par Noémie Léonard, elle-même :

« La chapelle pyramidale du parc du château de Hamal est une construction singulière. Édifiée en 1777, cette fabrique à double composante – une chapelle surmontée d'une pyramide – est une construction peu fréquente dans l'histoire des jardins. Le présent travail répertorie les études préalables nécessaires à une connaissance approfondie du monument. À cette fin, toutes les ressources historiques, iconographiques et techniques sont analysées. Parallèlement, la chapelle pyramidale fait l'objet d'une étude architecturale et d'un diagnostic de son état sanitaire, afin d'identifier les pathologies et les désordres éventuels pour proposer des mesures adéquates de conservation et de restauration. Les visites de terrain ont permis de dresser les relevés du monument, utiles au repérage des pathologies. Elles ont été complétées par des rencontres *in situ* avec des spécialistes de la pierre et de ses altérations mais aussi des échanges nourris de réflexion avec d'autres spécialistes en matière de conservation et de restauration, de la pierre et des menuiseries notamment. »

Il faut préciser que l'ensemble des étudiants en première année vont tous poursuivre leur formation en 2020-2021. La moyenne de l'auditoire est de 72 %.

Nous vous rappelons que, si vous êtes intéressés par la conservation et la restauration du patrimoine, deux formations diplômantes vous sont proposées.

Gestionnaire de chantier patrimoine

Ouverte aux bacheliers en construction, chefs d'équipe ou chefs d'entreprise, la formation **Gestionnaires de chantier patrimoine** organisée sur un an en alternance (mardi soir et samedi, environ 7 heures/semaine), en partenariat avec l'IFAPME de Villers-le-Bouillet, est à votre portée.

Accueil le mardi 8 septembre 2020
dès 18h15.

Renseignements

AWaP : Anne-Françoise Barthélemy
+32 (0)85/41 03 65
annefrancoise.barthelemy@awap.be

IFAPME : +32 (0)85/27 13 40
www.centrelhw.ifapme.be

Master de spécialisation interuniversitaire

Un programme de **spécialisation inter-universitaire en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier** de deux ans (120 crédits) est proposé aux architectes, ingénieurs architectes, ingénieurs en construction, archéologues, historiens de l'art désireux d'élargir leurs compétences.

Accueil et début des cours,
le jeudi 17 septembre dès 9h30.

Inscriptions

N'attendez plus pour vous inscrire via le service des inscriptions de l'Université catholique de Louvain-la Neuve (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/futurs-etudiants.html>)

Renseignements

AWaP • Centre des métiers du patrimoine
« La Paix-Dieu »
+32 (0)85/41 03 65
annefrancoise.barthelemy@awap.be
www.masterpatrimoine.be

Journée d'étude internationale AWaP-FABI – Jeudi 19 novembre 2020.

Grandes verrières, verres et châssis métalliques – Rénovation et adaptations

Le développement de la sidérurgie dans la première moitié du XIX^e siècle et l'évolution de l'industrie du verre ont permis la construction de grandes couvertures de fonte, de fer et de verre aux usages multiples : serres de jardins botaniques, passages urbains couverts, halles de gare, verrières de grands magasins, halles d'expositions...

À partir de la fin du XIX^e siècle, la fonte et le fer seront progressivement remplacés par de l'acier.

Le début du XX^e et plus particulièrement la période de l'architecture moderniste ont ainsi vu le développement de châssis de fenêtre en acier.

Ces ouvrages, grandes verrières ou châssis, font partie aujourd'hui de notre patrimoine et leur restauration appelle des soins particuliers. Les problèmes à prendre en compte sont multiples : les assemblages, les fixations, la corrosion des profilés, la dilatation thermique, l'étanchéité à l'eau et à l'air, l'isolation thermique, leur résistance structurelle, le respect de l'esthétique originelle, l'interaction avec les éléments adjacents...

La journée d'étude abordera la restauration de ces ouvrages de différents points de vue. Des architectes, ingénieurs, fabricants, entrepreneurs, artisans, spécialistes du verre... nous parleront de leurs expériences au travers de différents exemples en

Belgique et à l'étranger. Il sera notamment question de la *Palm House* de Kew Gardens (Londres), des galeries royales Saint-Hubert à Bruxelles, des serres du palais royal de Laeken, des toitures de la gare maritime de Tour-et-Taxis à Bruxelles, de verrières

conçues par l'architecte Victor Horta, des châssis métalliques de l'hôtel communal de Forest...

La journée d'étude abordera également quelques exemples récents ou contemporains tels que les verrières du CHU du Sart-Tilman à Liège, celles de la fondation Vuitton à Paris de l'architecte Frank Gehry et la toiture de la gare des Guillemins à Liège de l'architecte Santiago Calatrava.

Cette journée d'étude organisée par l'AWaP et le Comité Patrimoine et Histoire de la Fédération royale d'associations belges d'ingénieurs civils, d'ingénieurs agronomes et de bio-ingénieurs (FABI) s'adresse aux professionnels du patrimoine : historiens, historiens de l'art, architectes, ingénieurs, maîtres d'ouvrage, auteurs de projet, entrepreneurs...

Informations pratiques

Auditorium des Moulins de Beez
Rue du Moulin de Meuse 4 • 5000 Beez (Namur)
Le 19 novembre 2020 • de 9h à 18h
(accueil café à partir de 8h30, pause déjeuner, verre de clôture de 18h à 19h30)
Réservation indispensable • GRATUIT
Traduction disponible

Renseignements et réservations

Caroline Robinet
+32 (0)85/41 03 55 • caroline.robinet@awap.be



Bourse de commerce d'Anvers © T. Fisher

SI VOUS VOULEZ CONTINUER À RECEVOIR LA LETTRE DU PATRIMOINE, VEUILLEZ NOUS CONFIRMER VOTRE ADRESSE

☐ **version papier** → adresse postale (nom, prénom, adresse complète, code postal, ville)
.....
.....
.....

☐ **version numérique** → adresse e-mail
NOM / Prénom
Mail
@.....

SONDAGE • La Lettre du Patrimoine

Participation automatique au concours pour tout questionnaire rempli

EN JEU : 5 x 1 publication de l'AWaP • Tirage au sort le 25 septembre 2020



Choisissez la publication

que vous souhaiteriez gagner

- ☐ La monographie sur l'Athénée de Waha
☐ L'itinéraire sur les lieux de mémoire
☐ Le Carnet du Patrimoine de Mons

Vous êtes ?

- ☐ Homme
☐ Femme

Quel âge avez-vous ?

- ☐ 15 à 24 ans
☐ 25 à 44 ans
☐ 45 à 65 ans
☐ 65 ans et plus

Quel est votre niveau d'étude le plus élevé ?

- ☐ Études secondaires
☐ Études supérieures

Activité professionnelle

- ☐ Étudiant
☐ Salarié
☐ Fonctionnaire
☐ Indépendant
☐ Retraité
☐ Sans emploi

Votre activité professionnelle a-t-elle un rapport avec le patrimoine ?

- ☐ Oui
☐ Non

Quelle province habitez-vous ?

- ☐ Anvers
☐ Brabant flamand
☐ Brabant wallon

- ☐ Flandre occidentale
☐ Flandre orientale
☐ Hainaut
☐ Liège
☐ Limbourg
☐ Luxembourg
☐ Namur
☐ Hors Belgique :

Comment recevez-vous La Lettre du Patrimoine ?

- ☐ Version papier
☐ Version numérique (via email)
☐ Version numérique (via le site internet de l'AWaP)

Dans votre ménage, combien de personnes lisent La Lettre du Patrimoine

- ☐ 1
☐ 2
☐ 3 et plus

Numérotez les rubriques de 1 à 6 selon vos intérêts/préférences

- Archéologie
.... Protection / Restauration du patrimoine
.... Formations
.... Publications
.... Manifestations
.... La vie des associations

Commentaire(s) :

.....

Que pensez-vous de La Lettre du Patrimoine ?

- ☐ Bonne lisibilité
☐ Écriture trop petite
☐ Informations en suffisance
☐ Informations trop abondantes

- ☐ Bon équilibre des articles (spécialisés et vulgarisés)
☐ Articles trop spécialisés
☐ Illustrations en suffisance
☐ Manque d'illustrations

Commentaire(s) :

.....

Quelle serait la périodicité optimale ?

- ☐ Trimestrielle
☐ Semestrielle

Commentaire(s) :

.....

Que pensez-vous du format actuel ?

- ☐ Idéal
☐ Trop petit
☐ Trop grand

Commentaire(s) :

.....

But de la lecture ?

- ☐ Professionnel
☐ Scolaire
☐ Personnel / Temps libre

Quels autres périodiques lisez-vous ?

.....

.....

.....

.....

Suggestions

.....

.....

.....

.....

Formulaire à renvoyer **avant le 15 septembre 2020** par email à adeline.lecomte@awap.be ou par courrier ordinaire avec vos coordonnées complètes à l'adresse suivante : AWaP • DPP • Secrétariat des Journées du Patrimoine • Adeline Lecomte • Rue Paix-Dieu 1b • 4540 Amay

Profitez des dernières semaines de vacances pour participer aux visites du Jeudi ? J'ai pas, j'ai patrimoine !

- jeudi 20/08/2020, l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu à Amay (10h et 14h)

- jeudi 27/08/2020, le parc de l'Harmonie à Verviers (10h et 14h)

Ces visites guidées sont gratuites et vous permettent de découvrir des sites patrimoniaux appartenant à la Région wallonne.



Si vous préférez vous promener librement en famille, les deux roadbooks En balade avec l'AWaP vous sont destinés.

Le premier est consacré aux abbayes wallonnes et se réalise en voiture pendant quelques journées, au gré de vos envies.

Le second vous emmène à pied ou à vélo dans les rues de Liège et le long de la Meuse.

Les deux livrets se téléchargent gratuitement sur le site de notre institution (à partir de la fin août).

D'autres nouveautés vous attendent au mois d'août, restez connectés.

**Renseignements,
téléchargements et inscriptions**
www.awap.be

Les Journées du Patrimoine 2020

Les 12 et 13 septembre, les Journées du Patrimoine auront bien lieu. C'est la bonne nouvelle annoncée par la ministre V. De Bue au cours du mois de juin. Évidemment, cette année reste définitivement à part, pour notre grand rendez-vous annuel également.

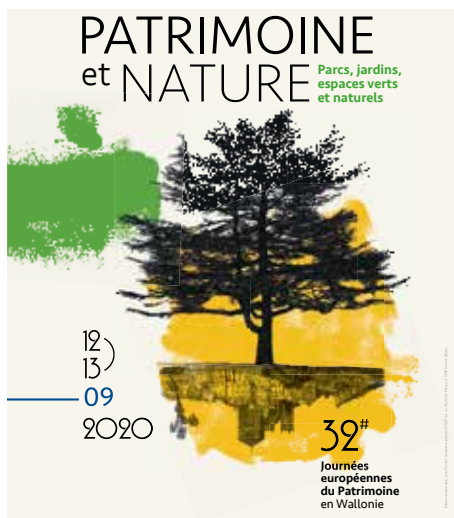
Rappelons le thème, qui demeure inchangé : *Patrimoine et Nature – Parcs, jardins, espaces verts et naturels*. En revanche, nous avons dû introduire quelques changements et adapter nos conditions habituelles. Vous l'aurez certainement remarqué : cette année, vous ne trouverez pas de brochure-programme imprimée. Pour remplacer cette absence sur les étagères de votre bibliothèque, pourquoi ne pas mettre un fantôme à la place du volume de la 32^e édition ?

En ce qui concerne la soirée inaugurale du vendredi, les grands rassemblements étant contre-indiqués, nous avons décidé de passer notre tour. Bien sûr, nous comptons fermement nous rattraper l'an prochain.

Dans la continuité des mesures de *tracing*, la nouveauté la plus marquante est la réservation obligatoire pour toutes les activités. À partir du 17 août, nous vous invitons à visiter notre site Internet et à consulter le programme en ligne (www.journeesdupatrimoine.be). Vous pourrez réserver le jour et le créneau horaire pour chaque activité à laquelle vous souhaitez participer : une ouverture (accès libre à un bâtiment), une visite guidée, un circuit, une exposition etc. Toutes les réservations seront encodées dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Les inscriptions se clôtureront le 10 septembre. Les organisateurs recevront alors un listing du public admis. Malheureusement, aucune personne non inscrite ne pourra visiter de façon inopinée un site. Tout le monde est impliqué dans la lutte contre le covid-19. Moins de spontanéité, certes, mais plus d'organisation : pas de file, la garantie d'accéder à l'activité choisie et une visite en toute sécurité dans un environnement maîtrisé.

Le programme de cette édition ne vous décevra pas. Pour vous mettre l'eau à la bouche, voici quelques exemples de lieux à découvrir. Cette année, nous vous avons promis du vert. Il y en aura partout. Des parcs et des jardins, bien sûr, comme le domaine Solvay à La Hulpe, planté d'essences remarquables disposées autour du château qui porte le nom du célèbre industriel du XIX^e siècle ; le parc de Furfooz, riche d'un patrimoine archéologique, naturel et historique ou les jardins du gouverneur à Arlon, à l'abri des hauts murs de l'enceinte du palais provincial.

Les sites naturels, classés ou repris aux inventaires, sont également mis à l'honneur : la boucle de l'Ourthe à Neupré, un panorama emblématique wallon ; les rochers de Renissart, au-dessus desquels trônent les



vestiges de Ti-Château, un ancien camp romain, ou la réserve des Spinets, à Marche-en-Famenne, où vous pourrez observer un des écoulements souterrains les plus longs d'Europe.

Nos villages et nos campagnes sont parsemés d'arbres remarquables, parfois si chers à la population qu'on leur a attribué un nom, comme le célèbre tilleul Do Vi Payis à Bioul. De tilleuls, il en est aussi question à Solre-Saint-Géry, mais pas seulement. Séquoias géants, ifs communs, platanes et marronniers, eux aussi de grandeur impressionnante, peuplent l'entité de Beaumont. Et si vous désirez vous essayer à la grimpe d'arbres, ne manquez surtout pas l'activité au domaine de Bourgogne à Estaimpuis pour prendre de la hauteur et voir notre patrimoine autrement...

Vert n'est pourtant pas synonyme de campagne profonde. Nos villes et faubourgs regorgent de sites qui se métamorphosent au fil de l'année. Par définition représentants du monde industriel, les terrils, comme le Martinet à Charleroi, sont autant de cicatrices de l'activité humaine dans le paysage. Un gros siècle plus tard, ils montrent une biodiversité étonnante et leur biotope s'étudie avec attention. Encastrés dans le tissu urbain, les coteaux de la Citadelle à Liège sont loin d'avoir révélé tous leurs secrets. C'est également le cas du site du *bolwerk* (fortification) à Tournai, qui est maintenant entouré de cyprès chauves et d'hêtres pourpres.

En remerciant d'avance tous les organisateurs qui ont montré, encore une fois et d'autant plus cette année, leur passion et leur dévouement, ne laissons pas ce méchant virus nous empêcher de profiter de toutes les beautés wallonnes en toute sécurité et en toute liberté.

N'hésitez pas non plus à télécharger gratuitement l'application des Journées du Patrimoine sur l'App Store ou Google Play.

Renseignements

Secrétariat des Journées du Patrimoine
+32 (0)85/27 88 80

journeesdupatrimoine@awap.be

www.journeesdupatrimoine.be

Facebook [journeesdupatrimoinebe](https://www.facebook.com/journeesdupatrimoinebe)

Twitter [#JPenwallonie](https://twitter.com/JPenwallonie)

Instagram [#journeesdupatrimoinewallonie](https://www.instagram.com/journeesdupatrimoinewallonie)

Une publication de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP)

Éditeur responsable

Jean Plumier
Inspecteur général

Coordination

Direction de la promotion du patrimoine
Bruno Collard • Responsable
Madeleine Brilot
Adeline Lecomte

Collaborations

Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) •
Commission royale des monuments, sites
et fouilles • Associations

Mise en page

Sandrine Gobbe

Impression

Snel Grafics
Z.I. des Hauts-Sarts,
Rue du Fond des Fourches, 21
4041 Herstal
+32 (0)4 / 344 65 65

S'abonner gratuitement ?

• via la page d'accueil du site
www.awap.be

• à l'adresse publication@awap.be

• à l'adresse postale :
Agence wallonne du Patrimoine,
Lettre du Patrimoine,
rue du Moulin de Meuse, 4 à 5000 Namur

Les Lettres parues jusqu'à présent
sont disponibles sur le site
www.awap.be.

Vous pouvez également choisir de recevoir
la version électronique de cette Lettre
en en faisant la demande à l'adresse :
publication@awap.be.

Ce numéro a été tiré
à 12 000 exemplaires.

Les informations ont été arrêtées
à la date du 31 juillet 2020.

Ce trimestriel est gratuit
et ne peut être vendu.